



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours de recrutement de professeurs des écoles Année 2024

RAPPORT DU JURY

ELEMENTS STATISTIQUES 2024

Épreuves écrites d'admissibilité

Concours	Nombre de postes	Inscrits	Présents	Moyenne /20 du premier admissible aux épreuves écrites	Moyenne /20 du dernier admissible aux épreuves écrites	Admissibles
Externe public	173	1 863	649	18.50	12.08	307
3ème externe public	20	521	161	16.25	13.25	39
Externe privé	130	1 148	572	18.41	12.58	231
Externe public spécial breton	2	5	5	13.25	12.31	2
Total	325	3 537	1 387			579

Moyenne des admissibles /20	Externe public	3 ^{ème} externe public	Externe privé	Externe public spécial breton
Epreuve disciplinaire de français	13.74	14.58	14.53	15.0
Epreuve disciplinaire de mathématiques	14.76	14.90	14.61	12.0
Epreuve d'application	13.84	13.67	13.76	9.63
Breton				14.5

Épreuves orales d'admission

Concours	Présents	Moyenne générale /20 du premier admis	Moyenne générale /20 du dernier admis	Admis	Moyenne générale /20 du dernier inscrit sur liste complémentaire	Nombre d'inscrits sur liste complémentaire
Externe public	302	20.16	12.97	175	10.25	70
3 ^{ème} externe public	39	17.52	13	20	11.08	10
Externe public spécial breton	1	-	-	0	-	-
Externe privé	228	19.88	12.50	130	-	-

Moyenne des admis /20	Externe public	3 ^{ème} externe public	Externe privé	Externe public spécial breton
Leçon	15.75	14.90	15.40	-
Entretien avec le jury	15.50	14.80	15.16	-
Oral facultatif de langue vivante étrangère	13.08	11.38	12.02	-
Breton				-

EPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS

Ce rapport se fonde sur les remarques recueillies auprès des correcteurs à l'issue de la lecture, de l'analyse et de l'évaluation des copies des candidats.

Depuis la session 2022, l'épreuve consiste à répondre à des questions sur un texte, en étude de la langue, puis en lexique et compréhension lexicale ; la troisième partie consiste à rédiger un développement pour répondre à une question en lien avec une thématique présente dans le texte-support. Le barème prend en compte la maîtrise de la langue française en situation d'expression écrite (clarté du propos, précision, correction syntaxique, morphologique, orthographique, soin, graphie...).

Le texte était cette année un extrait de l'ouvrage récent (2022) de Lola LAFON, *Quand tu écouteras cette chanson*, évoquant la relation de l'autrice à l'écriture. Certains conseils formulés dans le rapport de l'an dernier restent d'actualité et sont donc repris ici.

Année	Moyenne	Médiane	Note minimale	Note maximale
Ancienne épreuve (total sur 40 points)				
2019	20.31	20.5	0	37.75
2020	21.15	21.25	2.25	38.13
2021	22.49	22.75	2.23	39
Nouvelle épreuve (total sur 20 points)				
	Moyenne	Médiane	Note minimale	Note maximale
Epreuve 2022	11,07	11	1.5	19.5
Epreuve 2023	11,53	11,5	0,5	19,5
Epreuve 2024	12,01	12,25	0	19,5
Partie 1 /6	3,99	4,13	0	6
Partie 2 /3	1,72	1,75	0	3
Partie 3 /11	6,31	6,25	0	11

La moyenne de l'épreuve continue sa progression : un demi-point par rapport à l'an dernier, près d'un point par rapport à 2022. Cette hausse est due à une augmentation de 0,4 point en moyenne sur la seule partie « Etude de la langue » par rapport à 2023. Les candidats, dans leur grande majorité, abordent l'épreuve avec sérieux et une bonne préparation : ils ont traité le sujet dans son ensemble – une faible part des copies laisse deviner un manque de temps -, témoignent de connaissances linguistiques, s'attachent à écrire lisiblement. Rappelons que lorsque ce n'est pas le cas, le candidat s'expose à ce que ses réponses ne soient pas déchiffrées et que les points afférents ne lui soient pas comptabilisés. Il sera en outre pénalisé sur l'évaluation de la maîtrise de la langue. Les notes éliminatoires sont en augmentation (près de 3% au lieu de 2% des copies l'an dernier), mais restent en nombre faible. Un quart des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 14,25 sur 20, ce qui marque la bonne tenue des copies. L'ensemble de l'échelle des notes est représenté, les notes le plus souvent accordées étant entre 11 et 14, ce qui correspond à 48% des copies.

PARTIE I : ETUDE DE LA LANGUE

Cette première partie vise à évaluer la capacité du futur professeur d'école à identifier, à commenter, à justifier des faits de langue qu'il aura à enseigner. Il est donc indispensable non seulement que les connaissances requises soient maîtrisées, mais encore qu'elles soient exprimées dans un langage correct et précis. Les notes inférieures à 3/6 ne représentent que 15% des copies, tandis que le quartile supérieur obtient une note supérieure à 4,75/6. Les questions posées mobilisaient, cette année encore, des notions qui doivent nécessairement s'inscrire dans le plan de révision des candidats :

- identification de formes verbales et valeurs des temps ;
- natures et fonctions, avec recours à des manipulations pour justifier la fonction ;
- transformation de propositions juxtaposées en utilisant la coordination puis la subordination ;
- justification orthographique faisant appel à l'identification des natures de mots.

Une question moins fréquente s'intéressait aux emplois de la virgule dans un passage du texte.

Les candidats sont de plus en plus nombreux à organiser et structurer les réponses sous forme de tableaux, comme conseillé antérieurement. Outre que cela simplifie la lecture du correcteur, cela peut aussi éviter au candidat des oublis dans le traitement de la consigne.

Rappelons que les candidats doivent désormais s'appuyer sur la *Grammaire du Français : Terminologie grammaticale*, élaborée par Philippe Monneret et Fabrice Poli, parue en 2020 :

<https://eduscol.education.fr/cid153085/grammaire-francais.html>

Ces prescriptions terminologiques semblent connues car la plupart des candidats qui disposent des connaissances attendues s'y conforment.

Question 1 : Identification de formes verbales. Justification de l'emploi de ce temps.

La question est plutôt réussie. Toutefois, faute de bien percevoir les attendus, certains candidats commentent leur première réponse, au risque parfois d'ajouter des erreurs. Ainsi, la valeur « présent de vérité générale » peut être correctement identifiée, mais la réponse développe ensuite en invoquant un présent d'énonciation ou de narration, comme s'il s'agissait de la même valeur.

Attention aussi aux approximations : « présent de vérité » ne rend pas suffisamment compte de la dimension gnomique présente dans cette occurrence.

Question 2 : Identification de sujets, ainsi que de leur nature.

Les sujets ont dans l'ensemble été très bien reconnus. Des candidats identifient toutefois « me », qui précède immédiatement le verbe, comme un sujet.

En ce qui concerne les natures, la confusion entre déterminant et pronom démonstratif apparaît assez fréquemment.

Concernant les verbes en position de sujet, la précision « à l'infinitif » a parfois été omise.

Question 3 : Analyse en contexte de l'emploi de la virgule

Dans la mesure où le passage à commenter comprenait quatre virgules, le candidat avait l'embarras du choix pour en analyser deux emplois, d'autant qu'il pouvait solliciter des remarques d'ordre syntaxique ou stylistique. Certains se contentent d'indiquer que la virgule invite à faire une pause, ce qui n'est pas faux, mais est insuffisant dans la mesure où cette explication ne rend pas compte du contexte ni des effets de sens. La juxtaposition de deux propositions séparées par une virgule a été en général remarquée ; le détachement – et l'effet d'insistance qu'il induit – a été moins souvent cité. Les explications s'empêtrent parfois dans une paraphrase confuse qui manque l'objet de la question.

Question 4 : Identification de fonctions, manipulations à l'appui

Les fonctions sont dans l'immense majorité des cas bien identifiées, mais parfois avec un manque de précision : les fonctions « sujet » et « complément d'objet direct » s'exercent par rapport à un verbe, qu'il faut donc citer. Inversement, le complément circonstanciel de lieu est ici un complément de phrase, et non du verbe. Les abréviations (COD, CCL...) ne sont pas acceptées.

Les candidats sont peu familiers des manipulations. Celles-ci doivent être véritablement discriminantes : déplacement ou suppression pour le complément circonstanciel, encadrement par « c'est ... qui » pour le sujet, transformation à la voix passive pour le sujet et le complément d'objet direct, pronominalisation. Le remplacement par un groupe de même sens ne renseigne pas sur la fonction. Les questions ne sont pas à véritablement parler des manipulations et elles ne permettent pas d'identifier précisément la fonction ; par exemple, le complément d'objet indirect « à Paris » dans « Alice va à Paris » (Terminologie grammaticale p. 93) et le complément circonstanciel de lieu qui était à identifier ici répondent tous deux à la même question « où ? ».

Question 5 : Transformation de deux propositions de manière à faire apparaître une proposition coordonnée, puis subordonnée

Les transformations ont été bien réussies.

La plupart des candidats ont utilisé les conjonctions de coordination « car » et « et », qui convenaient ici.

Pour la subordination, la plupart des candidats ont mis en évidence un rapport temporel ou causal, avec une subordonnée circonstancielle ; l'utilisation d'une relative était également possible, mais les virgules devaient alors être correctement employées, sous peine de changer le sens de la phrase (relative apposée et non épithète).

La fonction de la subordonnée n'est pas toujours bien identifiée. Certains, dans le doute, accumulent les termes techniques : « proposition subordonnée complétive conjonctive circonstancielle » ; cet emploi de termes incompatibles disqualifie la réponse et augure mal de la capacité du candidat à enseigner ces notions.

Question 6 : Justification de l'orthographe de « ce pendant » en deux mots

Les réponses laissent penser que les candidats ont compris la construction, mais l'expression confuse, le recours approximatif au métalangage (« pendant » souvent analysé comme un adverbe de temps) ne témoignent pas toujours de leur capacité à l'enseigner.

Le fait que la question figure dans la partie « Etude de la langue » aurait dû davantage inciter les candidats à mener une analyse grammaticale.

Conseils aux candidats :

- bien se préparer aux questions « types » en s'appuyant sur la terminologie de référence : identification des formes verbales, valeurs des temps et des modes, natures et fonctions, fonctionnement de la phrase complexe... Il peut être judicieux de s'exercer avec des exercices de niveau collège (DNB), où ce type de questions est également récurrent ;
- discriminer les éléments effectivement demandés par la question, en étant suffisamment précis, mais en évitant les précisions inutiles, qui font perdre du temps et qui peuvent comporter des erreurs pénalisantes ;
- employer des termes précis, conformes à la terminologie de référence, et les écrire en toutes lettres, comme ils auront à le faire s'ils sont amenés à enseigner ;
- s'entraîner à utiliser les « gestes du grammairien : déplacer, ajouter, supprimer, remplacer ou encore encadrer qui permettent d'identifier les fonctions des mots/groupes de mots ;
- dans les exercices où une transformation est demandée, veiller, sauf consigne contraire, à ce que celle-ci n'altère pas le sens du passage initial.

PARTIE II : LEXIQUE ET COMPREHENSION LEXICALE

25% des candidats obtiennent moins de 1,31/3 et 25% plus de 2,28/3.

Question 1 : Explication en contexte du sens des mots « apatride » et « baladent ».

Pour traiter cette question de manière pertinente, il est nécessaire de passer d'abord par le sens propre de chaque mot et indiquer ensuite, par une analyse argumentée, leur sens spécifique dans le texte support. Si le sujet ne demandait pas explicitement de décomposer le terme « apatride », les candidats qui l'ont fait ont souvent produit des réponses exactes pour son sens premier. En effet, la mention de la présence d'un préfixe privatif a permis d'éviter des écueils récurrents dans les copies où la décomposition du mot n'avait pas été menée. Il est cependant à noter que certaines productions n'ont présenté comme réponse à cette question que la décomposition du mot « apatride », ce qui n'était pas son sujet. De nombreuses copies indiquent que leur auteur ne maîtrise pas le sens propre du mot « apatride », à savoir « qui n'a pas de patrie ». Celui de « baladent » a été mieux perçu sans pour autant que soit mentionné le registre de langue familier de ce verbe. Le sens en contexte d'« apatride » a été assez rarement perçu : écrire oblige à s'éloigner de son univers habituel ou quotidien, comme si l'on changeait de pays, de continent, d'horizon. Concernant l'emploi de « baladent » dans le texte, il ne s'agit pas pour l'auteur d'indiquer que l'écriture la « berne » ou mais bien qu'elle la fait voyager, lui fait perdre le contrôle.

Question 2 : Mots de la famille de certitude.

Cette question a été globalement réussie... si ce n'est par les candidats, en nombre significatif malheureusement, ne maîtrisant pas la notion de « famille de mots », la confondant avec celle de « synonyme » ou de « champ lexical ». Les termes : « certain », « incertitude », « certainement » ont été fréquemment cités, plus rarement ceux de « certificat » ou « certification ». Pour cette question, le second écueil porte sur les orthographes incorrectes des termes choisis, tout particulièrement « certes ».

Question 3 : Procédés lexicaux caractérisant le travail de l'écrivain.

Beaucoup de copies ont été défailtantes sur cette question : les consignes ont été fréquemment mises en œuvre de manière incomplète. Ainsi, on n'a donné aucune explication en complément des relevés de procédés, souvent pertinents par ailleurs. Pour bien des cas où les copies développaient une analyse, celle-ci se limitait à de la paraphrase, glosant sans pertinence les propos de l'auteur. Si comparaisons et métaphores ont été souvent mentionnées, la définition de l'écriture par l'auteur du texte comme d'une lutte, d'une bataille, n'a pas été systématiquement analysée. De même, des candidats ont pu relever la comparaison par laquelle Lola LAFON envisage l'écriture comme le travail régulier et d'une grande rigueur que la danseuse mène à la barre, sans en expliciter les termes cependant. L'idée que l'acte d'écrire nécessite d'accepter de lâcher prise, de perdre ses repères, soulignée par de nombreuses négations dans la dernière partie du texte, n'a été que fort peu perçue.

Conseils aux candidats :

- lire attentivement les questions pour les traiter dans leur totalité afin de ne pas répondre partiellement et donc partialement ;
- ne pas limiter sa réponse à une liste de mots sans une phrase, même brève, qui les introduise ;
- maîtriser les définitions des figures de style : un candidat doit pouvoir nommer et expliquer avec exactitude comparaison et métaphore, au même titre qu'il doit distinguer énumération et parallélisme ;
- proposer son interprétation d'un procédé par une analyse personnelle et non une reprise des mots de l'auteur.

PARTIE III : REFLEXION ET DEVELOPPEMENT

Cette troisième partie consiste en la production d'une réponse construite et rédigée à une question qui s'appuie sur le texte proposé. Elle évalue la capacité des candidats à comprendre le texte et ses enjeux par rapport à la question posée, à structurer une argumentation, à mobiliser des références, issues du texte support mais émanant aussi des connaissances et de la culture personnelle du candidat. Cette partie révèle la capacité des candidats à s'engager dans une analyse et à construire un propos argumenté, étayé à l'aide d'une culture générale solide, signe d'ouverture d'esprit et de curiosité intellectuelle.

Le sujet proposé s'inscrit dans la continuité du texte support : là où le texte initial tente de définir l'acte d'écrire, le sujet propose d'en explorer les pouvoirs.

Un quart des copies sont au-dessus de 7,75/11 ; à l'inverse, un quart des copies sont en-dessous de 5/11.

La grande majorité des copies propose une réflexion construite, au moins en apparence -introduction, deux ou trois parties et conclusion- mais le plan n'est pas toujours suivi et on perçoit une diminution de la deuxième ou troisième partie, ainsi que de la conclusion, souvent négligée et réduite : ce sont autant de signes d'une gestion du temps largement perfectible. Précisons cependant que peu de copies sont inachevées. De nombreux candidats se préparent donc soigneusement à rédiger des devoirs de réflexion, en temps limité.

La réflexion mise en œuvre n'est pas toujours correctement construite. Ainsi, certains arguments font parfois l'objet de répétitions, de reprises d'une partie à l'autre. Des incohérences sont quelquefois constatées entre la problématique, l'annonce du plan et les parties traitées. Cette partie demande pourtant à être pensée et structurée comme une argumentation étayée. Peu de candidats sont véritablement entrés dans l'analyse des pouvoirs de l'écriture ; beaucoup, en revanche ont construit le devoir comme une énumération de différents pouvoirs de l'écriture, sans argumentation ni analyse.

Les références culturelles qui étayaient la réflexion, au-delà du recours fréquent et assez pertinent au texte support de Lola LAFON sont rarement « solides », gages d'une authentique culture personnelle construite et nourrie. On déplore ainsi une certaine pauvreté dans la plupart des copies où les candidats se contentent de deux ou trois illustrations, issues de leur ancien cursus de collégien. On note également une certaine banalité dans les œuvres citées ainsi que des références et interprétations approximatives des œuvres. Certains candidats sollicitent des œuvres appartenant à la culture classique (Victor Hugo, Jules Verne, Paul Verlaine, Paul Eluard) ou à des œuvres cinématographiques.

Les candidats ne maîtrisent pas toujours les codes de la transcription manuscrite des titres d'ouvrages ; rappelons que les titres de romans sont à souligner et que ceux des nouvelles ou poèmes sont à citer entre guillemets, et que tout titre porte une majuscule.

La qualité d'expression reste assez inégale : un nombre significatif de copies comporte beaucoup d'erreurs sur les accords, sur l'emploi des homophones (a/à), mais également des erreurs orthographiques et lexicales (*l'ectrice, *journals, *électorals, *réflexion) ainsi que des formulations maladroites ou incorrectes, qui ne sont pas acceptables dans une copie de concours d'enseignement. De plus, il arrive que l'écriture soit parfois difficilement lisible (par exemple avec une graphie erronée du « o » en « a ») et que les accents soient totalement absents de certaines copies.

Le sujet offrait la possibilité d'évoquer l'écriture comme l'un des fondamentaux de l'école, rapprochement que peu de copies ont investi. Pourtant, il était intéressant de remarquer qu'écrire, c'est s'inscrire dans un temps de l'effort pour apprendre à construire une pensée, une histoire, en mettant à distance, et ce dès l'apprentissage du geste graphique : lorsqu'un enfant de CP apprend ce geste technique, cela va lui permettre d'être lu par d'autres, de faire exister son propos dans la durée, et donc d'augmenter sa puissance d'agir en

tant qu'être social, d'autant qu'écrire permet aussi de mieux lire. Dans un concours qui vise à recruter les futurs enseignants, on ne peut qu'inviter les candidats à témoigner de leur bonne perception des enjeux du sujet au regard des programmes scolaires.

Conseils aux candidats :

- se préparer régulièrement à cette partie spécifique de l'épreuve qui demande du temps ;
- analyser le sujet de manière précise pour en comprendre les enjeux ;
- prendre le temps d'élaborer au brouillon un plan où chacune des parties pourra être résumée par une phrase, et vérifier que cela aborde les enjeux principaux du sujet ; au sein de chaque partie, prévoir deux ou trois paragraphes, correspondant chacun à un argument illustré par un exemple que l'on maîtrise suffisamment pour pouvoir le développer au service de l'argumentation. Veiller à la progression de l'argumentation et éviter les listes dont l'ordre des éléments pourrait être interverti ;
- s'assurer de l'équilibre des différentes parties ;
- relire attentivement sa production pour éviter les mots oubliés, les erreurs d'accord... Veiller à ne pas omettre les accents et respecter la ponctuation ;
- maîtriser les codes de présentation ;
- ne pas oublier la projection du sujet dans la classe, en situation d'apprentissage.

EPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE DE MATHEMATIQUES

Remarques d'ordre général

L'épreuve écrite de mathématiques est notée sur 20 points (coefficient 1).

Les programmes de l'école primaire demeurent le cadre général de cette épreuve. Les connaissances attendues de la part des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes, soit le programme de mathématiques du cycle 4, ainsi que la partie "Nombres et calculs" du programme de mathématiques de seconde générale et technologique.

Depuis la session 2022, les connaissances et compétences en didactique des mathématiques sont évaluée dans une épreuve détachée de l'épreuve écrite d'admissibilité : l'épreuve d'admission de leçon, qui a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire, permettant d'apprécier les compétences disciplinaires, didactiques et pédagogiques des candidats.

L'épreuve écrite de mathématiques vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve est constituée cette année d'un ensemble de cinq exercices indépendants, respectivement notés sur 3 points, 3,5 points, 3,5 points, 5,5 points, 4,5 points.

Chaque exercice propose une situation de référence donnant lieu à plusieurs questions, parfois organisées en sous-parties. De même que les années précédentes, de nombreuses questions sont indépendantes, ce qui permet aux candidats de traiter le sujet dans son ensemble sans être pénalisés par un exercice mal ou non réalisé. Cependant, lorsque des questions étaient solidaires les unes des autres et en cas d'erreur, le jury a pris soin de repérer et de valoriser les raisonnements pertinents, en veillant à ne pas sanctionner deux fois la même erreur.

D'une façon générale, on relève un bon niveau de préparation de la part des candidats. A de rares exceptions près, l'épreuve a été traitée avec méthode, dans son intégralité et dans l'ordre des parties.

Statistiques

Statistiques sur les notes attribuées (à partir des notes harmonisées)

	2022	2023	2024
Moyenne épreuve	11,61 / 20	13,45 / 20	11,81 / 20
1er quartile	8,5 / 20	10,88 / 20	9,25 / 20
Médiane épreuve	12 / 20	14 / 20	12,25 / 20
3e quartile	14,75 / 20	16,5 / 20	14,5 / 20

75% des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 9,25/20.

25% des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 14,5/20.

Donnée centrale de la série : 50% des candidats obtiennent une note comprise entre 9,25 et 14,5.

Autre donnée : environ 5% des candidats obtiennent une note strictement inférieure à 5/20.

Statistiques sur les exercices (à partir des notes attribuées par chacun des correcteurs) :

	Moyenne
Exercice 1	2,26 / 3
Exercice 2	1,5 / 3,5
Exercice 3	2,81 / 3,5
Exercice 4	3,79 / 5,5
Exercice 5	1,98 / 4,5

Qualité des copies

Dans leur grande majorité, les copies sont bien présentées et une place importante est accordée à la qualité de la rédaction. Les candidats ont compris la nécessité de produire un écrit de qualité, lisible, explicitant les connaissances mobilisées et les raisonnements suivis.

L'absence de lisibilité, de clarté de la rédaction, les fautes de grammaire et d'orthographe ainsi que le manque de rigueur mathématiques (précision du vocabulaire, notations mathématiques, erreurs d'arrondi...) ont été pénalisés de manière globalisée :

« Dans la limite de 2 points « Malus » qui seront retirés aux 20 points :

- *Lisibilité et clarté de la présentation, orthographe et correction grammaticale : jusqu'à -1,5 point*
- *Précision du vocabulaire, rédaction structurée, correction du langage mathématique (notations mathématiques correctes, présence d'unités, utilisation correcte du signe =, erreurs d'arrondi ; etc.) : jusqu'à -1 point.*

On ne pénalise pas l'utilisation d'un résultat faux d'une question précédente si l'ordre de grandeur du résultat final obtenu est vraisemblable. »

Les copies pénalisées l'ont principalement été pour les raisons suivantes :

- La copie n'est pas soignée, l'écriture est peu lisible.
- L'orthographe et la grammaire sont défectueuses (orthographe lexicale, règles d'accord, confusion infinitif/participe passé...).

- L'absence de justification dessert les candidats. À l'inverse, une rédaction trop développée avec des arguments inutiles, traduit une absence de maîtrise des concepts mathématiques en jeu et pénalise les candidats.
- Les notations mathématiques sont souvent utilisées de manière inappropriée (confusion entre « = » et « \approx », $[AB]=3\text{cm}, \dots$).
- Les erreurs d'arrondi sont nombreuses.

Remarques générales sur le sujet

Les notions mathématiques abordées sont variées et les six compétences mathématiques sont mobilisées. Les exercices 1, 3 et 4 évaluent essentiellement des capacités mathématiques.

Les exercices 2 et 5 sont les exercices les plus discriminants et révèlent les compétences mathématiques des candidats dans les domaines « chercher », « représenter », « raisonner » et sur les capacités d'abstraction.

Remarques relatives aux exercices et conseils

Exercice 1 :

Cet exercice est globalement réussi. Des candidats ne connaissent pas l'aire d'un disque. La principale difficulté identifiée relève de l'absence de maîtrise de conversion d'une unité de volume usuelle en une unité de capacité.

Conseil :

- Les formules d'aire et de volume des programmes des cycles 3 et 4 doivent être connues.
- Les conversions d'une unité de volume usuelle en une unité de capacité doivent être maîtrisées. $1 \text{ dm}^3 = 1 \text{ L}$, $1 \text{ cm}^3 = 1 \text{ mL}$, $1 \text{ m}^3 = 1000 \text{ L}$ doivent constituer des faits numériques mémorisés.

Exercice 2 :

Cet exercice est peu réussi. De nombreux candidats ne l'ont abordé que très succinctement. Il évalue les capacités de raisonnement et de démonstration des candidats.

La recherche d'un contre-exemple pour infirmer une assertion mathématique n'est pas automatisée. Les propositions de démonstrations effectuées à la question 5 s'appuient sur des éléments perçus sur la figure et non sur une hypothèse de l'énoncé ou une propriété démontrée (parallélisme des droites) et ne sont ainsi pas valides. En termes de connaissance, le jury note une définition souvent confuse d'un nombre rationnel. Le recours aux variables pour caractériser des nombres impairs est incorrect chez la très grande majorité de candidats (les candidats utilisent deux fois la même variable pour caractériser deux nombres impairs différents).

Conseils :

- Le recours à un contre-exemple pour infirmer une assertion doit constituer une démarche automatisée.
- Le candidat doit veiller, dans une démonstration, à utiliser uniquement les hypothèses de l'énoncé ou des propriétés démontrées.

Exercice 3 :

Cet exercice a été bien réussi. Le jury souligne positivement que la plupart des candidats ont recours à une représentation d'une expérience aléatoire à deux issues (lancer de deux dés) par un tableau à double entrées. La probabilité n'est pas toujours considérée comme un nombre ; des expressions du type « 7 chances sur 36 » sont proposées pour la valeur d'une probabilité.

Conseil :

Il est attendu que l'expression qu'une probabilité s'exprime par un nombre compris entre 0 et 1. Des réponses du type « 7 chances sur 36 » acceptées chez les élèves en cours de formation au cycle 4, est à proscrire pour les candidats du CRPE.

Exercice 4 :

Cet exercice est globalement bien réussi sauf pour les questions portant sur la détermination d'un pourcentage et celle relevant de la modélisation par une équation (ou un système d'équations) et de sa résolution. Les nombres en présence ($\frac{5}{3}, \pi$) et la forme des équations ($\frac{L}{l} = \frac{5}{3}$) ont été des obstacles majeurs pour deux nombreux candidats. Ces deux questions ont été discriminantes.

Conseils :

- Pour la détermination d'une proportion sous la forme d'un pourcentage, les candidats doivent veiller à identifier la grandeur de référence et à comprendre le sens du calcul effectué. Le pourcentage de distance supplémentaire à calculer s'exprime par rapport à la distance 700 m. Lola parcourt donc 125 m de plus, donc la proportion de distance supplémentaire effectuée par Lola est $\frac{125}{700} \approx 0,179$, $0,179 = \frac{17,9}{100} = 17,9\%$.

- Toute démarche cohérente étant valorisée, le jury invite les candidats, en cas d'achoppement sur une question, à proposer une démarche partielle (notamment pour la modélisation par des équations). Le candidat doit être en mesure de conduire un calcul littéral dans le cadre de la résolution d'équations lorsqu'une diversité de représentation des nombres est convoquée ou lorsque la forme de l'équation n'est pas « classique » : $\frac{10}{3}l + \pi l = \left(\frac{10}{3} + \pi\right)l, \frac{L}{l} = \frac{5}{3} \Leftrightarrow 3L = 5l$

Exercice 5 :

Cet exercice a été peu réussi.

Le jury note que peu de candidats ont recours à des représentations de la situation. Les deux premières questions pouvaient être traitées en représentant les carrés d'un Geoplan de 25 picots ou de 81 picots. La modélisation par une expression littérale du nombre de carrés en fonction du nombre n de picots a posé des difficultés à de nombreux candidats. Les explications sont souvent ambiguës et peu concluantes et témoignent d'une tentative de démarche à partir du résultat proposé dans la question. La plupart des candidats ont eu recours à une équation pour répondre à la question A4, ce qui constitue une modélisation partielle ; la modélisation par une inéquation est plus pertinente. Le jury note positivement que la majorité des candidats ont su déterminer l'aire d'une figure complexe ; les méthodes proposées ont été variées.

Conseil :

Le jury invite les candidats face à ce type de situation à la représenter dans des cas particuliers (dessins des carrés dans un Geoplan de 25 picots, 36 picots...) afin de bien s'approprier le problème, de comprendre les liens entre les quantités en présence (nombre total de picots, nombre de picots sur un côté du Geoplan, nombre de carrés sur un côté du Geoplan, nombre de carrés au total) et ainsi pouvoir généraliser et argumenter ces liens par des expressions littérales pour un nombre quelconque n de picots.

EPREUVE ECRITE D'APPLICATION

	Nombre de candidats	Note la plus basse /20	Note la plus haute /20	Moyenne /20	Médiane /20
Sciences et Technologie	568	0.5	18.5	12.60	12.75
Histoire – Géographie - EMC	593	1	19,75	10,28	10,25
Arts	212	0	19,50	10,75	10,25

Option Histoire/Géographie/ EMC

Le sujet comportait deux constructions de séances : Histoire sur 14 points et EMC sur 6 points.

Constats généraux

De manière générale, les copies sont bien organisées, claires, avec une orthographe correcte, un niveau de langue correct et une syntaxe acceptable. Quelques candidats ont été pénalisés pour des erreurs orthographiques ou syntaxiques nombreuses, ou pour des maladresses dans l'expression. Plusieurs copies souffrent d'un manque généralisé de soin, ce qui nuit à leur lecture. Il est évident qu'une calligraphie de qualité est un atout. Le correcteur est sensible à cette aptitude chez le futur enseignant, dans la perspective d'une communication écrite accessible tant aux élèves qu'à leurs parents.

À l'exception de quelques copies, l'intégralité des parties a été traitée, même si un développement plus approfondi aurait souvent été nécessaire.

Pour les deux composantes

Certains candidats ont montré une bonne connaissance des compétences du programme de cycle 3 pour l'enseignement de l'histoire et de l'EMC. En revanche, les domaines du socle commun n'ont pas toujours été cités. De la même façon, les références aux théories de l'apprentissages ont été rares.

Certaines propositions de séances n'étaient pas adaptées à ce que l'on peut attendre d'élèves de cycle 3.

Conseils donnés :

- **Une lecture attentive des consignes est primordiale.** Par exemple, en histoire, il est demandé à la question 2 de construire une séquence relative au repère annuel « Deux guerres mondiales au XXe siècle », à partir de Simone Veil. Certains candidats n'ont pas respecté la consigne en traitant, par exemple, dans son détail la 1^{ère} guerre mondiale (S. Veil est née en 1927) ou en proposant des séances sur la construction Européenne (pourtant non incluse dans le repère annuel cité). De la même façon, il est demandé de construire une séance à partir d'un extrait de BD. Certains ont utilisé d'autres documents du corpus que la BD. **En conséquence, il importe de prendre le temps de s'appropriier les questions posées qui vont guider la rédaction de la copie et aider à répondre à toutes les attentes du sujet.** Une relecture en cours de rédaction peut être conseillée en complément.
- Il est nécessaire de se référer aux textes officiels et aux programmes pour identifier les notions et compétences à construire. Les candidats doivent faire preuve de connaissances des attendus et des processus d'apprentissage chez un élève. L'appropriation des enjeux des enseignements de l'histoire et de l'EMC au cycle 3 est également indispensable.

- *Avoir une méthodologie pour la construction d'une séquence et d'une séance constitue certainement un appui utile. Élaborer une séance nécessite d'appréhender entre autres le rôle de l'enseignant, celui des élèves et de leur diversité.*

Histoire (S. Veil pour traiter du repère annuel « Deux guerres mondiales au XXe siècle »)

Question 1 – Certains candidats, se sont lancés dans une forme de question de synthèse, développée, avec une problématique et des paragraphes. Ils ont ainsi perdu beaucoup de temps et négligé les autres parties. D'autres ont décrit dans son détail la vie de S. Veil, alors qu'il s'agissait juste de montrer en quoi son personnage pouvait constituer un appui pour enseigner le thème 3 du programme d'histoire de CM2 (rescapée du génocide des juifs et actrice dans la construction européenne).

Les candidats ont bien perçu l'intérêt du recours aux acteurs de passé pour « incarner » l'Histoire. En revanche, la notion de culture commune ou les enjeux mémoriels soulevés par ce recours ont été moins souvent évoqués.

Question 2 – La proposition de séquence et la rédaction des séances sous forme de tableau ont été appréciées (mise en page verticale plus aisée pour les correcteurs).

La réponse progressive, au fil des séances, à une problématique de séquence est pertinente. A contrario, certaines propositions montraient des séances qui se succédaient sans cohérence entre elles. Leurs titres n'étaient par ailleurs pas toujours problématisés.

L'absence d'évaluation finale au projet de séquence a parfois été constatée.

Les candidats n'ont pas systématiquement évoqué l'usage de cartes et/ou d'une frise historique. L'appui sur des documents hors corpus, qui révélait de solides connaissances historiques de la période cible, a été valorisé.

Question 3 – Pour la séance à construire, certains candidats n'ont pas effectué le bon choix du document à utiliser (critères : BD/ repère annuel « Deux guerres mondiales au XXe siècle »). D'autres ont omis de justifier leur choix (période cible et intérêt de travailler à partir d'une BD). Il est à constater parfois une confusion entre compétences/ connaissances/ objectifs.

L'exploitation pédagogique s'est révélée de qualité pour de nombreux candidats. Plusieurs phases ont alors été décrites (par exemple : réactivation des acquis, enrôlement des élèves, appropriation des documents, questionnement, mise en commun, institutionnalisation). La durée de la séance a souvent été indiquée. Toutefois, certaines propositions de séances restent sans identification claire des apprentissages pour les élèves : une trame qui pourrait être appliquée à n'importe quel sujet, sans exploitation spécifique et critique des documents proposés dans le corpus.

Les copies qui ont présenté une bonne alternance des modalités pédagogiques (individuelle/ par groupe/ collective – orale/ écrite) ont été valorisées. Cependant, une phase individuelle (découverte des documents, passage par l'écrit) est quasi systématiquement absente. Par ailleurs, la place de l'écrit est sous-investie pour des élèves de cycle 3 au détriment d'échanges oraux, souvent avec le groupe classe.

EMC (égalité F/G)

Question 4- Le détail de la séance a parfois été peu développé et peu structuré. Dans le déroulement de séance, les phases successives n'ont pas toujours été nommées (exemple : réactivation des acquis, enrôlement, appropriation des documents, recherche, mise en commun, institutionnalisation). Parfois, il s'agissait de formulations génériques, mais éloignées de l'activité réelle des élèves.

Une alternance des modalités pédagogiques n'a pas toujours été évoquée (tâches des élèves, oral/écrit, individuel/collectif), beaucoup de candidats ont indiqué uniquement des travaux de groupe (peu ou pas d'institutionnalisation, ou phase d'institutionnalisation non explicitée). La durée de la séance n'a pas été toujours précisée.

Les copies qui ont évoqué les prérequis ou qui ont situé la séance dans une progressivité de séquence ou un parcours (citoyen) ont été valorisées. La Charte de la Laïcité a été trop rarement citée, tout comme d'autres ressources institutionnelles.

Certains candidats ont décrit avec pertinence le rôle respectif (élèves/ enseignant) et ont apporté des éléments de différenciation.

Enfin, ont été valorisées les copies qui évoquaient un prolongement de la séance par une production ou une action citoyenne au sein de l'école.

Option sciences et technologie

SYNTHESE DES RAPPORTS DE JURYS

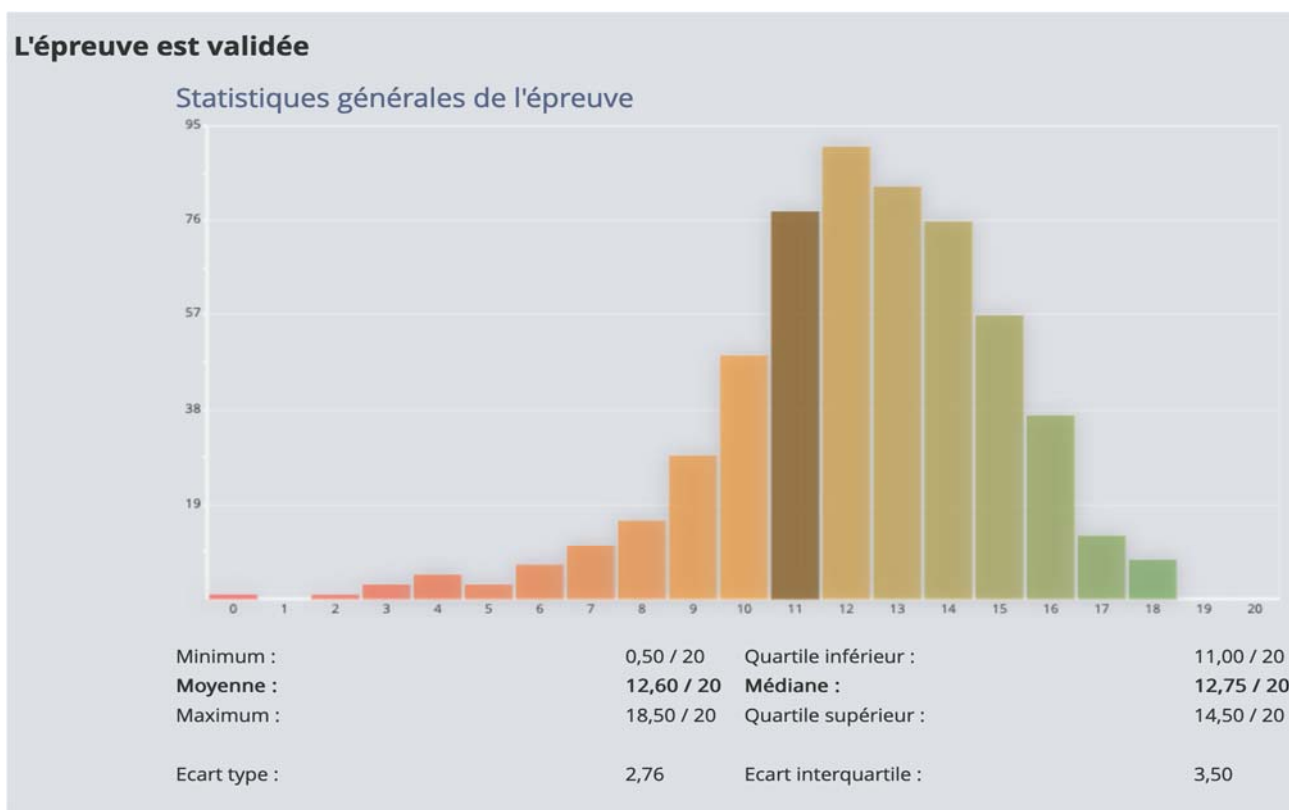
Contexte de correction l'épreuve :

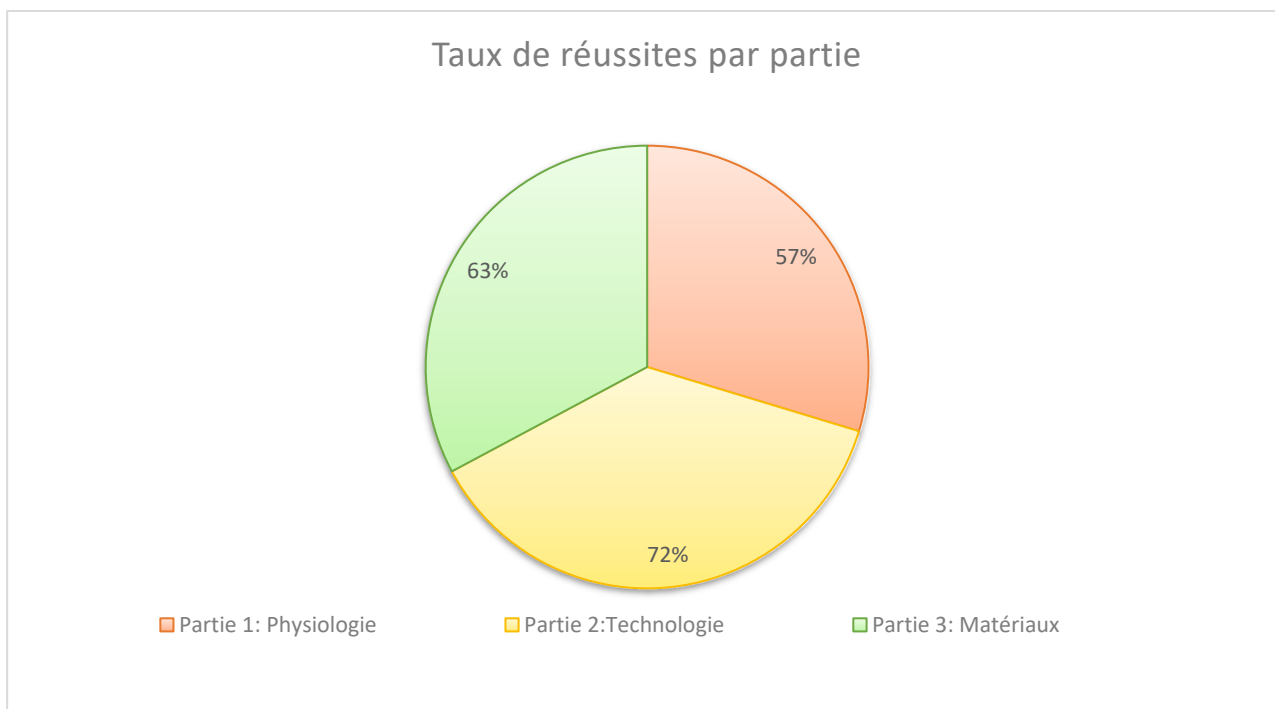
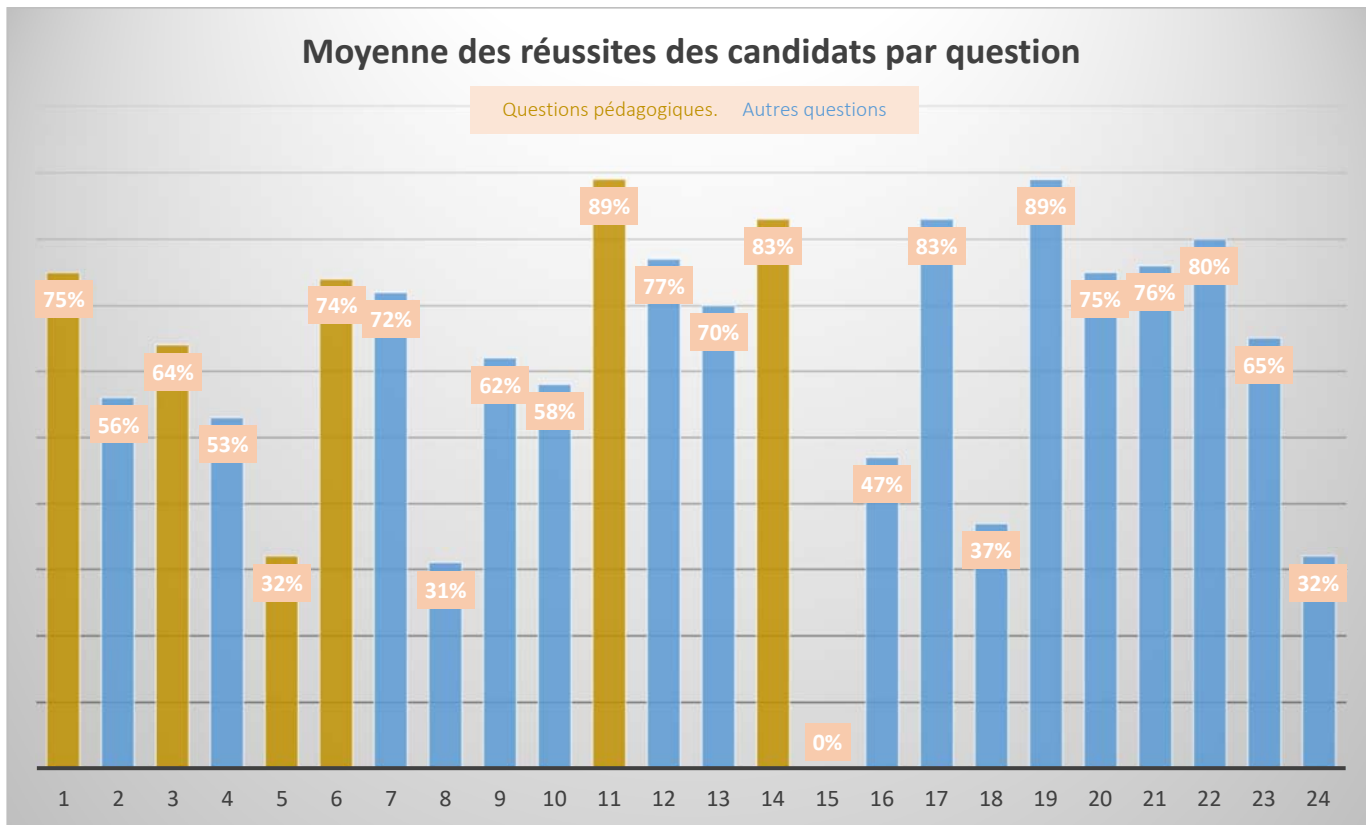
Les jurys se sont appuyés sur le barème national fourni, complété par un document élaboré par la commission académique de barème, visant à préciser la répartition des points à l'intérieur de chaque question.

La commission a respecté les principes suivants :

- Non conservation du barème indiqué dans le sujet pour chaque partie (P1 : 7 pts, P2 : 6,5 pts, P3 : 6,5pts)
- Question 15 annulée par le niveau national
- Répartition des points entre les 6 questions à caractère didactique et/ou pédagogique (5,5 pts) et les 17 autres questions (14,5 pts)
- Sujet corrigé sur 20 points avec malus de 1 point pour la qualité rédactionnelle.

SUR LE TRAITEMENT DES SUJETS :





- 303 copies au-dessus de la moyenne
- 265 copies en dessous de la moyenne
- 13 copies avec un résultat éliminatoire (2,3%)
- 76 copies en dessous de 10
- 36% des copies supérieures ou égales à 14

Quelles ont été les principales réussites des candidats ? :

Questions les mieux réussies : Q 11 (59%) – Q 14 (83%) – Q 17 (83%) – Q 19 (89%) → 4 questions liées à des analyses de documents.

D'une manière générale, les 6 questions à caractère didactique et/ou pédagogique ont rapporté en moyenne 30 % des points aux candidats. Les 17 autres questions ont permis d'obtenir 70 % des points.

La partie 2 (technologie) est dans l'ensemble mieux réussie par les candidats.

- Question 9 : Les candidats ont dans la grande majorité identifié la baïonnette comme élément assurant la fonction technique demandée.
- Question 11 et 23 : L'identification des attendus ou des compétences des programmes a été correcte dans l'ensemble, principalement sur la question 11.
- Question 22 : Les étapes de la démarche d'investigation sont souvent citées.

La majorité des candidats a traité l'ensemble des questions du sujet, dans l'ordre proposé. Les questions faisant appel à une analyse de documents sont les mieux traitées. L'analyse d'une trace d'élève ou d'un schéma a plutôt été réussie même si les réponses peuvent manquer de précision.

Quelles ont été les principales difficultés rencontrées par les candidats ? :

Questions les moins bien réussies (- de 50 %) : Q 5 (32 %) – Q 8 (31 %) – Q 16 (47 %) – Q 18 (37 %) – Q 24 (32 %)

La première partie est la moins bien réussie. Les notions et concepts scientifiques mobilisés dans le domaine de la physiologie sont parfois mal identifiés ou confus au regard du contenu de la question. Ainsi « types de transformation » (question 2) et « processus biologiques » renvoient à de nombreuses « réalités » scientifiques différentes selon les candidats.

Les questions faisant appel aux connaissances scientifiques mettent en difficulté une grande partie des candidats. Ce manque de connaissances entraîne des réponses peu concises et manquant de précision.

Les réponses aux questions à visée pédagogique manquent de précision et conduisent le plus souvent à des réponses qui ne sont pas toujours cohérentes du point de vue des programmes et de la question posée. Les apprentissages visés ne sont pas souvent lisibles.

La question 24 est souvent non traitée. Des erreurs de calcul, de conversions ainsi que la méthodologie de la division par un nombre décimal ont fait défaut à de nombreux candidats (calculatrice non autorisée).

Question 13 : difficultés à traduire en langage clair le programme proposé.

Quels autres éventuels points saillants retrouvés dans les copies souhaiteriez-vous partager ? :

- Trop souvent les candidats s'engagent dans la rédaction d'une réponse qui ne répond pas à la question posée ou n'y répond que partiellement. Les idées avancées sont souvent assez générales, voire évasives, peu de candidats développent une réelle approche pédagogique.
- Manque général de réflexivité, de connaissances scientifiques pour être en capacité de faire du lien avec les attendus des questions.
- Le nombre de réponses partielles à la question 24 interroge : très souvent la technique de calcul de la division ne paraît pas maîtrisée.
- Certaines copies montrent de nombreuses erreurs d'orthographe qui ont été sanctionnées par un retrait de points.

Quels conseils pourriez-vous donner à un candidat pour réussir cette épreuve ? :

- Prendre le temps de bien lire et analyser la question posée afin d'aller à l'essentiel (certaines réponses sont inutilement développées).
- Prendre le temps d'une lecture approfondie des documents pour en extraire les informations utiles permet de construire des réponses argumentées et justifiées.
- S'entraîner à la formulation de ses raisonnements est un gage de réussite. Formuler des réponses concises et précises.
- Soigner la rédaction et l'orthographe.
- Approfondir les connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques

SUR LA QUALITÉ DES COPIES

Quelles remarques pourriez-vous faire au sujet de la qualité des copies ? (Syntaxe, orthographe, lisibilité ...) :

Dans l'ensemble, des copies bien présentées et aérées, facilement lisibles.

Quelques copies dont la graphie demande des efforts de lecture. Des erreurs d'orthographe récurrentes à signaler notamment sur l'usage du participe passé ou de l'infinitif et sur les accords dans le groupe nominal.

La qualité rédactionnelle renforce la confusion du raisonnement de certains candidats rendant la réponse parcellaire voir erronée.

Quelle(s) explication(s) pourriez-vous avancer concernant les candidats n'ayant pas traité toutes les questions ? (Gestion du temps, niveau de connaissance, complexité des questions)

La gestion du temps n'a pas été une difficulté rencontrée. Les questions ont toujours été traitées dans l'ordre.

Le niveau de compréhension en physiologie ou en traitement de l'information a été un obstacle pour certains candidats.

Certains candidats ont été désorientés par la succession des questions, ne parvenant pas toujours à saisir leur cohérence et le cheminement logique de la réflexion. Par exemple, la question 17 et la question 18 semblaient connectées. Tandis que la question 17 demandait de nommer les dipôles associés aux symboles, la question 18 demandait d'en indiquer un, mais pas parmi ceux mentionnés dans la question précédente.

Option arts

Le sujet comportait deux constructions de séance, l'une en éducation musicale au cycle 3 et l'autre en productions plastiques et visuelles au cycle 1. Chacune de ces parties était notée sur 10 points.

Principales réussites des candidats :

Les candidats ont globalement bien compris le sujet et les documents ont été présentés de façon explicite et appropriée.

Les candidats ont su s'emparer des éléments du corpus pour rédiger la préparation d'une séance et/ou séquence en intégrant les références artistiques proposées. Les candidats ont montré une bonne connaissance de la démarche liée à la mise en œuvre d'une séance dans les champs artistiques. Les séances construites sont globalement pensées au sein d'une progressivité d'apprentissages. Les objectifs et compétences spécifiques figurent dans la majorité des copies. Les candidats mettent en œuvre un déroulé de séance en étapes avec plusieurs focales d'observation centrées majoritairement sur l'activité de l'élève et celle de l'enseignant. Sur certaines copies, les plus abouties, figurent des pistes de remédiation et d'évaluation. Certains candidats témoignent d'une curiosité et d'une sensibilité aux activités artistiques en faisant référence au PEAC, à l'interdisciplinarité et en mobilisant des références culturelles complémentaires pertinentes et justifiées.

Principales difficultés rencontrées par les candidats :

Certains candidats ont eu des difficultés à analyser les éléments du corpus et à en dégager une thématique de travail clairement définie. Les documents ne sont pas confrontés. Un certain nombre de copies montrent que les enjeux ne sont pas clairement identifiés. Elles présentent des séances parfois peu opérationnelles et éloignées du sujet. Objectif d'apprentissage et tâche à effectuer se confondent.

Recommandations générales :

→ **S'approprier le sujet au regard de l'entrée du programme proposée**

Le jury invite les candidats à prendre le temps de s'approprier le sujet, d'identifier sa thématique, les apprentissages à construire avec les élèves et à y répondre de manière contextualisée. Certaines

introductions, par exemple, semblent mémorisées à l'avance, mais ne correspondent pas au sujet et ne permettent pas d'en cerner les enjeux. Ainsi certaines copies semblent délivrer une analyse générale qui pourrait se prêter à n'importe quel sujet. Les documents du corpus sont décrits rapidement, mais certains candidats ne prennent pas le temps d'explicitier les enjeux de ces documents ni d'expliquer en quoi ils serviront le traitement du sujet. Le candidat doit pouvoir expliquer sur quels éléments du corpus il s'appuie pour construire sa séance. Il peut renoncer à utiliser certains documents, mais doit expliciter ses choix.

→ Concevoir une situation d'enseignement

Les meilleures copies indiquent très clairement un objectif d'apprentissage précis et ancré dans le sujet, par exemple en éducation musicale : distinguer la notion de rythme et de pulsation. Les objectifs ne peuvent se confondre avec la tâche demandée aux élèves. Il s'agit bien d'un apprentissage qui est visé. Certains candidats proposent une juxtaposition de tâches ou une activité sans préciser ce que les élèves vont apprendre. Le candidat gagnera à indiquer les critères de réussite des élèves et à envisager les critères d'évaluation.

Si le développement d'une séquence n'était pas exigé, les correcteurs sont sensibles aux éléments de progressivité qui peuvent être précisés par le candidat (quels apprentissages ont été conduits au préalable ? Quelle suite sera donnée à la séance ?). À titre d'exemple, dans la situation de production plastique et visuelle, il semblait illusoire de vouloir faire réaliser aux élèves une production en volume lors d'une seule séance. La tâche étant complexe, elle doit nécessairement s'appuyer sur différentes étapes.

Le jury invite les candidats à faire preuve de précision dans le lexique utilisé. Le rythme est une notion différente de la pulsation par exemple. « Dessiner un portrait en volume » semble antinomique. Le domaine artistique dispose d'un langage propre que le candidat doit pouvoir s'approprier. Les concepts abordés doivent être explicités. À titre d'exemple, des notions comme le répertoire des opérations plastiques (RITA) ou les quatre variables plastiques (SMOG) ne peuvent être citées sans explication. Il est également attendu des références aux programmes actuellement en vigueur. La découverte du monde, citée dans certaines copies, fait référence aux programmes de 2008, aujourd'hui abrogés.

Le candidat veille à expliciter le rôle de l'enseignant et celui des élèves (ainsi que celui de l'ATSEM lorsque la séance se déroule en maternelle). Le candidat doit pouvoir expliquer comment l'enseignant structure la construction de notions nouvelles, comment il procède pour lever les obstacles rencontrés par les élèves. Il est donc attendu que la proposition dépasse une simple mise en action des élèves pour permettre d'identifier les moyens d'atteindre l'objectif d'apprentissage.

→ Mobiliser une culture artistique

Cette épreuve nécessite des connaissances spécifiques au domaine artistique. Les œuvres du corpus de référence du CRPE sont globalement connues des candidats. Cette connaissance préalable est indispensable. **Le jury invite les candidats à élargir leur culture artistique au maximum.** La fréquentation régulière de lieux de conservation et de diffusion artistique est un élément indispensable de la préparation au concours. Les grands musées nationaux ou régionaux offrent aux candidats la possibilité de construire une culture qui servira leur composition.

Le jury remarque que les grands textes institutionnels qui fondent l'enseignement artistique (PEAC, Charte EAC, socle commun) sont de mieux en mieux connus et encourage les candidats à s'appuyer sur ce cadre. Le PEAC ne peut toutefois pas se résumer à un carnet où l'élève garde une trace de son travail, il s'agit bien d'un enjeu plus large d'une éducation artistique et culturelle ambitieuse.

→ Maîtriser l'écrit

De manière générale, les copies sont bien organisées, claires, avec une orthographe correcte, un niveau de langue adapté et une syntaxe acceptable. Quelques candidats ont été pénalisés pour des erreurs orthographiques ou syntaxiques nombreuses, ou pour des maladresses dans l'expression. Le jury a constaté dans quelques copies une écriture non accentuée. Ce point est gênant pour la lisibilité de la rédaction et entraîne de nombreuses erreurs d'orthographe. À l'exception de quelques copies, l'intégralité des parties a été traitée, même si un développement plus approfondi aurait souvent été nécessaire.

ORAL D'ADMISSION - EPREUVE DE LEÇON

Ce rapport a été rédigé à partir des constats des membres des commissions en charge de l'évaluation des candidats.

L'épreuve de leçon, mise en place depuis la session 2022, permet aux candidats de concevoir et d'animer une séance d'enseignement en français puis en mathématiques, à l'école primaire. Elle a pour objectif d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques des candidats dans ces deux disciplines.

Deux sujets de leçon, explicitement situés dans l'année scolaire et dans le cursus des élèves, sont fournis par le jury. Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui d'un dossier pour chaque sujet comportant au maximum quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes et autres documents officiels...

L'épreuve comporte une préparation individuelle de deux heures et se déroule en une heure organisée de la manière suivante :

- trente minutes consacrées au français : un exposé de dix à quinze minutes, en une prise de parole continue des candidats puis un entretien avec les jurys pour la durée restante impartie à cette première partie ;
- trente minutes portant sur les mathématiques, en une organisation similaire au français. L'exposé dure de dix à quinze minutes, suivi de l'entretien pour la durée restante de cette seconde partie.

Pendant l'exposé, les candidats doivent :

- exploiter les ressources à leur disposition en justifiant les choix opérés qui les ont conduits à minorer éventuellement un document ou à utiliser d'autres ressources ;
- exposer clairement les objectifs d'enseignement en prenant appui sur les programmes, le déroulement de la séance ainsi que les choix pédagogiques opérés, justifiés par une réflexion didactique.

Durant l'entretien, les candidats sont tenus :

- d'approfondir et de prolonger les éléments mentionnés lors de l'exposé ;
- de montrer une réflexion d'ordre didactique et pédagogique qu'ils justifient ou modulent.

L'épreuve est notée sur 20 avec un coefficient 4.

La note 0 est éliminatoire.

▪ Préparation

Il est attendu de concevoir une séance dans une séquence. La lecture active et approfondie du dossier doit débuter par une appropriation de la globalité de la consigne concernant la séance à élaborer (niveau d'enseignement, notion travaillée, place dans la séquence, type de séance, lien avec les documents proposés, repérage des mots-clés...) afin d'éviter le hors-sujet. Il faut veiller à ne pas confondre l'objectif de la séquence et celui de la séance.

Les candidats sont invités à analyser finement les documents qui seront proposés aux élèves en vue d'une présentation précise. Les éventuelles difficultés, obstacles d'apprentissage et stratégies mises en œuvre doivent être identifiés. Les examinateurs ont apprécié les présentations où les candidats ne limitaient pas la présentation des documents à disposition à une simple reformulation ou à une glose rapide. Les candidats qui ont le mieux réussi ont su les présenter notamment parce qu'ils avaient élaboré une problématique du sujet et parce qu'ils avaient rapidement réalisé les exercices proposés pendant ce temps de préparation.

Conseils aux candidats :

- bien lire le sujet afin de comprendre le sujet dans sa globalité ;
- mettre le sujet en perspective avec les documents proposés ;
- problématiser le sujet ;
- analyser précisément les documents concernant les activités des élèves ;
- réaliser les exercices proposés pour identifier points d'appui et obstacles d'apprentissage.

▪ Exposé

Les membres du jury ont remarqué que, dans une majorité des cas, les candidats sérieusement préparés et entraînés à l'épreuve, ont été en capacité de produire des exposés de dix à quinze minutes. Certains se munissent d'un chronomètre ou d'une montre non connectée, dont les réglages peuvent augmenter le temps d'installation, devenant aussi parfois un catalyseur de stress, fort compréhensible au demeurant. Les candidats dont l'exposé a duré moins de dix minutes ont souvent été en difficulté lors de l'entretien.

Le débit et la tonalité de la voix ont une réelle importance lors de l'épreuve : il ne faut pas parler trop vite, d'un ton monocorde. Dans ce but, pour ne pas figer le propos, mais lui donner un format plus fluide, il est conseillé aux candidats de consulter leurs notes de préparation plutôt que de les lire : cela permet en effet de mieux s'adresser à leur auditoire.

De la même manière, une posture professionnelle est attendue : certains candidats recourent à une attitude nonchalante et / ou au registre de langue familier, ce qui est incompatible avec les attendus d'un professeur des écoles.

La présentation des candidats est souvent structurée en plusieurs parties identifiables. Pour rappel, une annonce d'un plan facilite la compréhension et rend compte du cheminement suivi. Proposer, en introduction, des éléments généraux préparés à l'avance qui ne correspondaient pas à la séance travaillée n'est pas judicieux. La description plus ou moins exhaustive du contenu du dossier, en usant de paraphrases, doit être évitée : elle gagnera à être remplacée par une présentation synthétique rappelant la source et les usages des documents, en mettant en perspective leur utilisation comme point d'appui pendant la séance. Certains candidats ont su problématiser le sujet amorçant une réflexion plus aboutie et l'assise didactique attendue pour cette partie : c'est un objectif à viser. De manière générale, l'entraînement nécessaire à l'exercice ne doit pas aboutir à une présentation stéréotypée alors que deux exposés sont attendus.

Les candidats se réfèrent très souvent aux ressources institutionnelles utiles à la mise en œuvre des programmes : socle commun de connaissances, de compétences et de culture, programmes d'enseignement, guides, documents d'accompagnement... Ancrer son travail dans le cadre institutionnel assure le positionnement attendu d'un professeur des écoles. Les candidats ayant le mieux réussi connaissaient les éléments saillants des recommandations qu'ils citaient. Plusieurs ont pu enrichir leur présentation avec des références scientifiques, mettant en valeur leurs connaissances didactiques et pédagogiques. Cela doit être maîtrisé et non proposé au débotté pour citer et « placer » à tout prix une référence en matière de recherche. Ainsi, on veillera à enrichir ses connaissances en matière, par exemple, de théories de l'apprentissage, clefs pour concevoir une séance adaptée au niveau des élèves du cycle 1 au cycle 3 et aux notions abordées. La précision des prérequis nécessaires à la séance présentée, en inscrivant la réflexion dans une progressivité des apprentissages, a été souvent appréciée par les commissions.

Du point de vue de la séance elle-même, les candidats proposent majoritairement une situation pédagogique structurée, dans laquelle les phases essentielles sont bien identifiées. Il est conseillé de minuter les étapes de la séance, pour s'assurer de sa faisabilité et ne pas en perdre la dimension pragmatique indispensable. Les modalités d'organisation du groupe, le matériel et les supports doivent être précisés et justifiés : pourquoi proposer cette activité à ce moment-là de la séance ? Quelles sont les modalités les plus appropriées (individuelle ou collective), à quels rythmes s'enchaînent-elles et pour quelles raisons ?

Les usages du numérique ont été intégrés avec à propos, apportant souvent une pertinente plus-value. Les commissions ont apprécié que les séances de cycle 1 les utilisent également. Les meilleurs candidats ont montré leur capacité à se projeter dans la conduite de la classe de manière pragmatique, en y mentionnant clairement l'activité des élèves, celle du professeur des écoles mais également celle des autres adultes éventuellement présents (ATSEM ou ASEM...).

La mise en œuvre d'un enseignement explicite, aux entrées et aux sorties de tâches nettement affichées, a été trop rare. La gestion de l'hétérogénéité du groupe-classe et l'anticipation des difficultés des élèves induisant la différenciation a été conduite dans les meilleures présentations. La phase d'institutionnalisation a été presque toujours conduite. Pour la trace écrite finale, les candidats doivent veiller à ce qu'elle soit bien en lien avec ce qui a été mis en évidence lors de la phase de recherche.

Les candidats ayant le mieux réussi ont aussi envisagé des prolongements pertinents et l'évaluation des acquis des élèves dans le cadre de la séquence comprenant la séance présentée. La plupart des candidats veillent à conclure l'exposé en proposant des pistes de prolongement à la séance présentée.

Conseils aux candidats :

- soigner la qualité de son expression orale (clarté, rythme, débit, intonation, niveau de langue) ;
- adopter une posture professionnelle, qui ne soit ni hautaine, ni familière, ni nonchalante ;
- annoncer son plan en début de présentation

- présenter les documents de manière précise en soulignant leur intérêt par rapport au sujet ;
- problématiser le sujet ;
- ne pas construire de plan-type stéréotypé ;
- maîtriser les références aux auteurs cités ;
- approfondir ses connaissances en matière de littérature scientifique ;
- se projeter dans la conduite de la classe ;
- mettre en œuvre un enseignement explicite ;
- rythmer sa séance par des modalités de travail et des phases différentes ;
- envisager des prolongements pour la séance et l'évaluation des acquis des élèves.

▪ Entretien

La majorité des candidats adoptent une attitude propice au dialogue avec le jury, mais souvent n'écoutent pas avec attention les questions qui leur sont posées. L'expression peut être défaillante et empreinte de répétitions (« donc ») qui virent aux tics de langage (en fait «) ou de termes parasites (« du coup »). On est alors loin de l'enseignant figure de modèle linguistique pertinent et stimulant.

Au contraire, la capacité à échanger, réfléchir, interroger sa pratique avec pertinence et sincérité constitue un atout de choix. Certains candidats n'hésitent pas à demander au jury de reformuler une question : si cette pratique n'est pas systématisée, elle révèle une volonté de comprendre réellement et globalement la question posée.

En revanche, dire au jury : « je ne vois pas ce que vous attendez » ou encore : « je ne sais pas si c'est la bonne réponse » est à proscrire. Au-delà de la réponse formulée, c'est la mise en œuvre de la réflexion d'aspirants professeurs des écoles, en responsabilité d'un groupe classe -à mener sur le chemin des apprentissages en plein respect des instructions officielles- que les jurys évaluent dans cette partie de l'épreuve.

Des réponses erronées ont été relevées : non, cinq cinquièmes ne font pas cinq ; pas plus que dix dixièmes ne font dix. De même, il est préoccupant pour un candidat de ne pas maîtriser la différence entre « verbe d'action » et « verbe d'état » ou de ne pas maîtriser la distinction nature et fonction.

L'entretien évalue la capacité des candidats à porter un regard réflexif sur leur travail, à analyser et à justifier leurs choix pédagogiques et didactiques. L'adoption d'une posture critique, questionnant la conception, la mise en œuvre ou l'efficacité de la séance constitue une attitude positive, cohérente avec la compétence professionnelle « s'inscrire dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ». Les candidats qui ont produit les meilleurs entretiens sont dans une posture d'écoute active et d'échange avec le jury, montrant ainsi des compétences nécessaires au travail d'équipe et à la construction de leur professionnalité, en pleine cohérence avec l'éthique de la profession qu'ils briguent. De plus, l'entretien aura été réussi si émerge la capacité, en s'emparant des questions du jury, à prendre de la hauteur sur la séance proposée, non pour la déconsidérer par principe et nécessité, mais pour la rendre plus efficace et plus efficiente. Les candidats qui analysent, justifient ou réorientent cultivent une démarche cognitive précieuse pour le métier qu'ils ont pour but d'exercer. Les questions posées doivent être considérées comme des moyens d'explicitation.

Les candidats doivent avoir conscience que le jury évalue leur connaissance des enjeux des domaines considérés et leur degré de maîtrise des concepts mobilisés. Certains perçoivent difficilement la progressivité des apprentissages du cycle 1 au cycle 3. Il est également constaté que le volume horaire dévolu aux domaines n'est pas toujours connu et la connaissance des guides, ressources pourtant des plus précieuses, est trop superficielle.

Conseils à retenir :

- savoir écouter les questions, sans hésiter à demander une nouvelle formulation si on ne voit pas l'enjeu qu'elle porte ;
- comprendre que le cheminement de la réponse en est une composante essentielle ;
- montrer le potentiel que l'on porte : celui d'un futur professeur des écoles dont la posture professionnelle se construit déjà ;
- cultiver une posture d'échange humble et riche ;
- s'interroger sur sa pratique en une démarche réflexive ;
- étayer ses réflexions en prenant appui sur des connaissances institutionnelles, didactiques et pédagogiques assurées.

ORAL D'ADMISSION – EPREUVE D'ENTRETIEN

1 – La première partie de cette épreuve est consacrée à **l'éducation physique et sportive**, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Cette partie de l'épreuve concerne l'ensemble des candidats. Ces derniers disposent de 30 minutes de préparation à partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance. C'est une **situation de communication**. La durée est de 30 minutes, l'exposé ne peut excéder 15 minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie.

Exposé :

Pour une majorité de candidats l'exposé est structuré permettant au jury de suivre le cheminement. D'une manière générale, cet exposé n'approfondit pas suffisamment le champ pédagogique et **l'analyse** de la question est trop souvent superficielle. Le temps utilisé par les candidats pour l'exposé est généralement en deçà des 15 minutes.

Les candidats se sont appuyés sur les programmes et les champs d'apprentissage, également sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le croisement entre les enseignements et les parcours éducatifs ont souvent été évoqués, mais cela reste parfois trop convenu et artificiel. Les exposés montrent une attention sur les compétences sociales liées à l'EPS, beaucoup moins sur les compétences motrices. Certains candidats ayant de bonnes connaissances générales s'éloignent rapidement du sujet proposé, d'où une disproportion entre les propos introductifs et conclusifs et la situation d'apprentissage peu détaillée.

La présentation des situations d'apprentissage est souvent descriptive et les organisations pédagogiques rarement questionnées. Il est parfois constaté un décalage entre des connaissances didactiques et des propositions de dispositifs pédagogiques inadéquates avec des choix peu réalistes. Le terme « situation d'apprentissage » est souvent mal cerné par les candidats qui décrivent davantage des mises en action ou des jeux qui répondent peu à la problématique. L'obstacle, identifié, est rarement dépassé.

Les examinateurs ont regretté que les candidats ne s'interrogent pas sur les démarches d'apprentissage mises en place : résolution de problème, imitation, mise en situation. Très souvent, la question des apprentissages moteurs est minorée et les difficultés rencontrées par les élèves ne sont pas anticipées. Un certain nombre de candidats consacrent toujours trop de temps à contextualiser le sujet au détriment de la situation d'apprentissage proposée.

Les meilleurs candidats s'engagent dans une présentation orale expressive et naturelle. Ils identifient des éléments pertinents de la situation ou de la progression proposée. Ils n'ont pas de difficultés à expliquer les concepts cités dans leur exposé. Ils précisent et illustrent leur propos. Ils adaptent les contenus d'enseignement au public ciblé dans l'énoncé. L'évocation d'outils pédagogiques concrets et d'un matériel adapté, valorisent les propositions. Ils savent construire, voire reconstruire une réponse didactique pertinente et réalisable en classe.

Leur propos est nuancé et relativisé. Ils prennent en compte notamment les caractéristiques des élèves, les programmes et le socle commun, dont ils maîtrisent les contenus, et donnent quelques références théoriques pertinentes.

Ils investissent tout le temps imparti pour explorer l'ensemble du sujet, avec un plan solide et une mise en évidence des obstacles et des hypothèses, et font preuve d'une expression claire et structurée. Les liens interdisciplinaires sont ciblés et pertinents au vu de l'APSA concernée.

Les meilleurs exposés sont structurés (introduction, annonce du plan, conclusion), dynamiques et réalistes. La question posée est problématisée, mais le développement veille à répondre à la question posée sans détour ni hors sujet. La situation est placée dans un contexte plus général. Les outils d'évaluation diagnostique ou formative sont précis. Les organisations pédagogiques sont réalistes et associent les élèves dans des rôles fonctionnels et participatifs. L'analyse didactique s'appuie sur le problème fondamental posé par cette activité et l'utilité de son enseignement. Les informations qui permettent aux élèves de réussir sont clairement énoncées. Des éléments de différenciation sont présents. La terminologie spécifique à l'EPS et les fondamentaux de l'activité sont maîtrisés. Une situation adaptée à l'âge des élèves permet de dépasser le « convenu » et les généralités de l'EPS pour aborder les véritables enjeux de l'activité support.

Entretien :

Cette partie permet de dépasser le « formatage » parfois scolaire de l'exposé : il s'agit de faire préciser aux candidats certains points abordés (et notamment les concepts), de revenir sur la faisabilité des situations d'apprentissage annoncées, de préciser la place et le rôle de l'enseignant (gestion du groupe, structuration du savoir), d'améliorer les propositions formulées voire de les reconstruire. Cette compétence nécessite une posture d'écoute. Cela se concrétise notamment par un investissement réfléchi de l'ensemble des champs sur lesquels porte l'enseignement de l'EPS.

Lors de l'entretien, ces meilleurs candidats sont capables de réajuster leurs propositions initiales soit pour les modifier en profondeur, soit pour les rendre plus efficaces et en relation avec l'âge des élèves. Ils montrent leurs connaissances sur le développement de l'enfant en rapport avec la situation évoquée. Ils justifient leurs choix et inscrivent leurs propositions dans une programmation annuelle et plus largement dans les enjeux de l'EPS à l'école.

Les candidats s'engagent aisément dans l'échange. Le jury relève cependant une fois encore un manque de connaissances sur le développement de l'enfant mais également une mauvaise représentation des distances et des durées (en course par exemple).

La plupart des candidats sont capables d'apporter des aménagements à leur situation d'apprentissage suite au questionnement du jury. Mais les paramètres pour élaborer une programmation sont peu connus : la majorité rentre par l'APSA. Les dispositifs récents ne sont pas toujours connus : Circulaire sur l'aisance aquatique, SRAV, 30 minutes d'activité physique quotidienne... Un certain nombre de candidats confondent EPS, sport, activité physique, sport scolaire. Lors de l'entretien, le jury est amené à explorer d'autres APSA, d'autres champs d'apprentissage, d'autres dispositifs ou priorités nationales avec le candidat.

Les bons candidats...

- Développent une problématique en accord avec la réalité du terrain ;
- Font preuve d'esprit d'analyse et de synthèse, de prise de distance afin de mettre en évidence les aspects fondamentaux de leur démonstration ;
- Montrent des connaissances, en particulier lorsqu'elles sont utiles à la démonstration engagée : connaissances relatives à l'EPS à l'école (contenus, programmes, organisation, cycles...), au champ d'apprentissage retenu et au développement de l'enfant ;
- Proposent un schéma pertinent comme support d'explication ;
- Effectuent des choix pertinents en lien avec leur problématique afin d'éviter l'énumération de contenus sans distinction véritable ;
- Argumentent et justifient leurs choix ;
- Inscrivent leur séance dans une séquence cohérente et sont en mesure de la situer dans un continuum pour les élèves ;
- Ne se limitent pas à la recherche de la bonne réponse que le jury attendrait mais cheminent, s'autorisent à émettre des hypothèses et prennent le temps de la réflexion ;
- Prennent en compte les questions du jury pour faire évoluer les situations et proposer des réajustements pertinents ;
- Développent plus précisément les aspects spécifiques (activité) et disciplinaires (EPS) et ne se contentent pas d'énoncer quelques vérités générales ;
- Se positionnent clairement sur le rôle de l'enseignant qui ne peut être limité à la mise en place de situations pédagogiques. La volonté très louable de responsabiliser les élèves et de développer leur autonomie ne peut justifier une « absence » de l'enseignant dans les différentes étapes de l'apprentissage. Le maître doit effectivement enseigner ;
- Sont en capacité de transférer les connaissances annoncées dans l'exposé (enjeux de l'APSA, habiletés motrices développées...). Il est important de savoir dépasser les connaissances empiriques par une mise en relation du vécu avec la connaissance des textes, des élèves et des activités support ;
- Évaluent les effets de leur action professionnelle, en faisant des liens, en prenant un recul critique (à la fois sur les pratiques observées et les propositions exposées) ;
- Affirment leur conviction et s'engagent.

Les candidats qui ont le mieux réussi cette épreuve sont ceux qui ont pris en compte les questions du jury sans chercher à donner une réponse attendue mais en se positionnant dans une attitude réflexive et ouverte, laissant exprimer parfois un doute légitime. Le raisonnement et le cheminement du candidat sont toujours un appui intéressant pour le jury. Par le biais de l'EPS, le jury apprécie de pouvoir mesurer la capacité du candidat à structurer sa pensée et ses propos, à se projeter dans la réalité de la classe, à apporter des solutions concrètes.

Il est donc conseillé au candidat :

- d'analyser le sujet et de dégager une problématique simple. Les exemples et les idées développées permettent d'identifier un positionnement personnel du candidat ;
- de montrer des qualités d'expression et de communication : nuancer le propos, éviter un ton monocorde, donner du rythme à son exposé sans précipitation et sans exagération, être attentif aux questions posées ;
- de savoir décliner les enjeux de santé, culturels ou sociaux ;
- de consacrer un temps suffisant à la situation d'apprentissage et à sa mise en œuvre concrète au sein d'un groupe classe ;
- d'intégrer la sécurité des élèves dans la mise en place de la situation d'apprentissage ;
- d'éviter une présentation trop détaillée de situations ou de tâches
- de centrer son propos sur la logique qui préside à la construction de la progression présentée, sur la pertinence des choix dans la situation retenue ;
- de conclure en prenant de la distance, en proposant des axes de réflexion et en gérant le temps ;
- de maîtriser la terminologie et les concepts employés, de préciser les notions utilisées ;
- de prendre appui sur :
 1. Les textes qui régissent l'enseignement de l'EPS à l'école primaire et qui définissent les compétences des programmes et celles du socle commun, les connaissances et les méthodes, la mise en œuvre dans le cadre d'un projet d'EPS et les données relatives à l'évaluation ;
 2. La contribution de l'EPS aux différents parcours de l'élève ;
 3. Les connaissances relatives au développement de l'enfant, les principales caractéristiques de son fonctionnement et la progressivité des apprentissages sur l'APSA retenue ;
 4. Les différentes modalités et contenus d'enseignement qui permettent de lier l'EPS aux autres disciplines scolaires dans le cadre de la polyvalence ;
 5. Les différentes méthodes pour construire et réguler l'enseignement en fonction des contextes d'apprentissage.

Il est attendu du candidat qu'il identifie clairement les difficultés de l'élève. Les situations ou progressions présentées doivent faire preuve d'un certain réalisme et être adaptées à l'âge des élèves : éviter la situation unique et les contenus systématiques (échauffement traditionnel, situation de référence, organisation par binômes avec un élève qui pratique et un autre qui observe) à décliner sur les trois cycles et quelle que soit l'APSA.

Le croisement entre les enseignements ne doit pas rester formel mais donner lieu à des illustrations de mise en œuvre pertinente. Le jeu est rarement présenté comme une réelle situation d'apprentissage (mais plutôt une mise en train ou un réinvestissement), notamment pour les problématiques de coopération.

Les réponses apportées doivent montrer que les candidats sont prêts à endosser des responsabilités qui les attendent dès le début de la prochaine année scolaire : gestion de classe, dialogue avec les parents, travail d'équipe...

Le candidat doit être capable de s'appuyer sur les compétences attendues des professeurs des écoles.

Les candidats à l'écoute des questions, qui ne cherchent pas la réponse attendue mais qui au contraire développent et font évoluer leur propos, le mettent en perspective, valorisent leur prestation.

Pour cette session 2024, en dehors des Jeux Olympiques et Paralympiques prioritairement cités, les commissions ont regretté un manque de curiosité de la part des candidats sur certains dispositifs d'actualité (SRAV, Génération 2024, 30 minutes d'APQ, circulaire sur l'aisance aquatique).

En conclusion, il est demandé aux candidats d'identifier les finalités de l'EPS en lien avec les différents domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, tout en s'appuyant sur les fondamentaux maîtrisés de l'activité et la mise en œuvre concrète et approfondie d'une démarche d'apprentissage adaptée à l'âge des élèves.

2 - La seconde partie (35 minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public d'éducation. Cette partie de l'épreuve comporte elle-même trois temps (15 minutes, 10 minutes, 10 minutes).

D'une manière générale, les commissions ont observé, pour cette session 2024, un ensemble de prestations d'un niveau satisfaisant pour lesquelles les candidats se sont effectivement préparés. Cependant, la description des épreuves telles qu'elle est faite dans l'arrêté du 25 janvier 2021 n'est pas toujours suffisamment prise en compte par les candidats et les attendus de l'épreuve ne semblent pas toujours connus dans le détail.

Les différents temps qui composent cette partie de l'épreuve ont donné lieu à des prises paroles majoritairement correctes quant à la maîtrise de la langue orale avec tout de même la persistance d'erreurs de syntaxe ou de conjugaison, surprenantes à ce niveau de formation. Par ailleurs, il est utile d'alerter sur une connaissance parfois limitée de l'histoire contemporaine en référence, notamment, à des dates ou des faits marquants constitutifs des symboles et des valeurs républicaines nationales.

L'épreuve comporte un premier temps d'échange d'une durée de 15 minutes débutant par une présentation, d'une durée de 5 minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant 10 minutes.

Il s'agit bien pour les candidats de faire valoir leur motivation et de montrer leur capacité à se projeter dans le métier d'enseignant. Durant les 5 minutes de présentation la majorité des candidats s'appuie sur les éléments de la fiche de candidature dont dispose le jury. L'enjeu est d'éviter un simple récit chronologique du cursus universitaire et des activités réalisées précédemment. Les candidats qui effectuent une présentation de qualité s'attachent à expliciter des liens entre les éléments de leur CV et le métier de professeur.

On peut noter plusieurs axes intéressants qui sont développés par certains candidats dans cette présentation, notamment :

- la manière dont leur projet professionnel s'est construit et les moyens qu'ils se sont donnés pour y parvenir (cursus universitaire, stages, démarches diverses de documentation, recueil d'informations...);
- la représentation qu'ils ont construite du métier et leur capacité à s'y projeter ;
- le choix du service public et le sens que les candidats donnent à ce choix ;
- la volonté d'entrer dans une carrière au bénéfice des élèves et de leurs apprentissages ;
- l'envie de donner à tous les élèves les mêmes chances de réussir ;
- la responsabilité d'éduquer les futurs citoyens et la dimension collective du métier de professeur exerçant au sein d'une équipe.

Les commissions ont remarqué que cet « exercice » est parfois plus aisé pour celles et ceux qui ont déjà eu de véritables expériences professionnelles et qui se sont déjà trouvés en situation d'être recrutés. Néanmoins certains candidats disposant uniquement de leur cursus universitaire et des emplois d'été qu'ils ont occupés mettent en valeur la solidité de leur projet et leur aptitude à s'adapter aux situations nouvelles. Il ne s'agit pas de s'inventer une motivation ni de réécrire son parcours antérieur mais de mobiliser les éléments pertinents de son CV, de questionner sa motivation et de préciser sa représentation du métier de professeur.

On peut recommander aux candidats de conduire au préalable une réflexion approfondie de leur motivation pour être en mesure d'anticiper le questionnement qui suit la présentation. Se projeter dans le métier ne se limite pas à l'envie d'enseigner mais doit permettre au candidat d'expliquer :

- ce que représente le fait de devenir fonctionnaire avec les droits et les obligations que ce statut implique ;
- le choix d'exercer dans le premier degré avec des particularités telles que la polyvalence disciplinaire, la diversité des élèves de 2 à 11 ans et de leurs besoins, l'implication dans l'ensemble de la vie scolaire (surveillance des temps d'accueil et de récréations, gestion des situations complexes et des relations avec les familles...);
- l'engagement dans un collectif et la nécessité de contribuer à la réflexion commune.

Il est également important que les candidats soient capables de se projeter de façon très concrète dans les gestes professionnels attendus d'un professeur et d'identifier les situations qui leur paraissent les plus complexes et la manière dont ils s'y sont préparés.

De nombreux candidats évoquent leur « aptitude relationnelle » et leur goût pour les échanges et/ou le contact avec le public. Ils n'ont pas toujours envisagé le fait que ces relations peuvent être difficiles voire éprouvantes et ne font pas mention de leur capacité à maîtriser leurs émotions et à maintenir un dialogue et une attitude professionnelle en situation de difficulté voire de crise.

Pour conclure sur cette première partie de l'épreuve (présentation et échange qui suit), on peut souligner le fait qu'elle implique une dimension tout à fait personnelle. Il appartient à chacun de s'approprier cette occasion de mettre en valeur, avec sincérité, ce qu'il est pertinent de partager avec le jury sans s'engager dans un « récit de vie » trop intime. Dans le même temps, comme futur professionnel responsable de la sécurité et des apprentissages des élèves, il faut faire preuve de jugement et de réflexion en présentant sa motivation et en la confrontant à la réalité que l'on perçoit du métier.

La suite de l'échange, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle d'apprécier l'aptitude du candidat à :

1. s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
2. faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Les "mises en situation", l'une d'enseignement, l'autre relative à la vie scolaire (situation extérieure à la classe), font appel à l'expérience (directe ou indirecte), mais aussi à la capacité de jugement du candidat à propos d'une situation professionnelle que l'on estime délicate et suffisamment complexe. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion et ses connaissances afin de formuler une proposition d'action de nature à répondre au problème qu'il a identifié.

Les enjeux de cette partie de l'épreuve résident notamment dans l'absence de temps de préparation. Le candidat doit faire preuve de réactivité dans la compréhension de la situation, la mobilisation des connaissances et des expériences qui peuvent s'y rapporter et dans la capacité à formuler « en direct » des réponses cohérentes et pertinentes.

Les membres des commissions ont apprécié l'aptitude des candidats à s'exprimer assez aisément sans avoir eu la possibilité de rédiger une réponse au préalable. Avec des degrés de réussite divers, la majorité des candidats a été en mesure de réagir à la situation et de faire des propositions. Mises à part quelques candidats, les prises de parole dans cette partie de l'épreuve ont été généralement formulées avec clarté et de manière plus naturelle que dans la présentation de la partie précédente.

Pour chaque situation, l'entretien dure 10 minutes et est structuré autour de deux questions principales posées par le jury après la lecture de la situation. Ces deux questions figurent dans les attendus de l'épreuve accessibles aux candidats mais les commissions ont parfois ressenti que ces questions ne semblaient pas connues des candidats.

1. Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des écoles, qui sont en jeu dans cette situation ?
2. Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?

Le traitement de la première question par les candidats est souvent assez rapide et peu développé : les candidats mentionnent une valeur ou un principe sans préciser en quoi la situation y fait référence. Les éléments cités par les candidats à ce moment-là se limitent souvent aux termes de la devise républicaine et à la laïcité. Peu de candidats d'appuient sur les indications complémentaires apportées dans le descriptif de l'épreuve : « ... les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ».

Très peu de candidats explicitent clairement le lien entre la situation et les valeurs et principes cités. Même si le temps est contraint et qu'il ne convient pas de développer longuement la réponse, on peut recommander aux candidats de préciser rapidement en quoi ces valeurs et ces principes de la République

leur paraissent en jeu dans la situation. C'est l'occasion de faire état de leurs connaissances, de leur capacité d'analyse et d'explication en évitant de rester dans une forme d'implicite.

La pertinence des réponses apportées à la seconde question est liée non seulement aux expériences et connaissances acquises mais également à la préparation qui aura été mise en œuvre dans les mois précédents. On ne peut que recommander un entraînement régulier à ce type de prise de parole et suggérer à chacun de s'enregistrer afin de prendre conscience à la fois de ses compétences et de ses lacunes sur la forme comme sur le fond.

Ces situations, proposées par le jury s'inspirent le plus possible de situations réelles et leur thème est en lien direct avec les sujets suivants qui sont issus des textes fondateurs de la République et du code de l'éducation :

- **les droits et obligations des fonctionnaires**, dont la neutralité ;
- **les exigences du service public de l'éducation**, notamment la nécessité de "faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité et de favoriser la coopération entre les élèves" [1] ;
- **les valeurs de la République** : la liberté [2], l'égalité [2], la fraternité [3], l'indivisibilité [4], la laïcité [5], la démocratie [5], la justice sociale [6], le respect de toutes les croyances [5].

[1] Article L-111-1 du code de l'éducation.

[2] Article 2 de la constitution de 1958 et déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789.

[3] Article 2 de la constitution de 1958 et préambule de la constitution de 1848.

[4] Article 1 de la constitution de 1958 et déclaration du 25 septembre 1792.

[5] Article 1 de la constitution de 1958.

[6] Article 1 de la constitution de 1958 et préambule de la constitution de 1946.

Dans le traitement des situations relevant d'une situation d'enseignement, les candidats ont généralement montré une maîtrise correcte à ce stade des programmes de l'école et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; ils ont pu également faire état d'une assez bonne connaissance du fonctionnement des écoles, du rôle du directeur et de celui de l'inspecteur chargé d'une circonscription du premier degré.

Les mises en situation relatives à la vie scolaire ont permis aux candidats de faire des propositions souvent sensées de « pistes de solution ». Cependant la gestion de situations de crise ou la neutralité et la réserve attendues d'un fonctionnaire ont pu mettre en difficulté certains candidats faute de réflexion et de documentation préalables sur ces sujets.

Bien entendu il n'est pas prévu de demander aux candidats de réagir comme des professeurs ou des directeurs d'école expérimentés : la capacité à signaler sa méconnaissance, à ce stade, de certains points de réglementation et à identifier les ressources et les interlocuteurs qui peuvent être mobilisés constituent des signes de maturité et responsabilité qui ont été appréciés par le jury.

Les conseils repris ci-dessous sont issus de la présentation de l'épreuve et de ses attendus. Il nous semble tout à fait important d'en tenir compte et de prendre le temps de lire et de s'appropriier l'ensemble des documents et références cités.

Conseils aux candidats concernant la seconde partie de l'épreuve :

On attend du candidat qu'il s'installe dans un horizon à la fois réflexif et pratique, et qu'il soit en mesure tout à la fois :

1. d'appréhender avec le réalisme qui convient les situations qui lui sont proposées, de caractériser les difficultés qu'elles contiennent, s'agissant des valeurs ou des éléments institutionnels ou réglementaires mis en jeu ;
2. de porter sur ces situations une appréciation instruite, réfléchie et argumentée, débouchant sur des préconisations précises : que convient-il de faire (ou de ne pas faire) au regard des principes, des valeurs et des règles qui sont celles de la République et du service public en matière d'éducation ?

Les préconisations attendues du candidat peuvent mettre en jeu, selon la question posée :

- la gestion de cette situation dans la classe, à court et moyen terme (ce que je fais sur le moment, ce que je peux proposer par la suite : une situation peut devenir une opportunité pédagogique) ;
- la gestion de cette situation dans l'école, voire au niveau du département ou de l'académie (sur qui puis-je m'appuyer ? qui doit être prévenu ?).

Pour construire sa réponse, le candidat fait appel à l'ensemble des expériences et des connaissances dont il dispose et qu'il mobilise avec pertinence, expériences et connaissances proprement disciplinaires ou participant d'une déontologie professionnelle.

Il ne s'agit pas d'exiger des candidats la maîtrise complète d'une déontologie professionnelle qui est nécessairement en construction. Cependant cette « construction professionnelle » suppose au moins l'appropriation par le candidat des ressources et textes suivants :

- Les droits et obligations du fonctionnaire présentés sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations>
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du Code de l'Education [code de l'Education](#).
- Le vadémécum «la laïcité à l'École" : <https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>
- Le vade-mecum "agir contre le racisme et l'antisémitisme" : <https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
- "Qu'est-ce que la laïcité ?" Une introduction par le Conseil des Sages de la laïcité - Janvier 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- Le parcours magistère "faire vivre les valeurs de la République" : <https://magistere.education.fr/f959>
- "Que sont les principes républicains ?" Une contribution du Conseil des sages de la laïcité - Juin 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- "La République à l'École", Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Le site IH2EF : <https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>

Liens vérifiés au 19 juin 2024

ORAL D'ADMISSION – EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE

Expression en LVE (niveau B2 attendu)

Remarques générales du jury

Le jury constate à nouveau cette année une certaine hétérogénéité dans la maîtrise de la langue étrangère par les candidats, notamment pour ceux qui ont choisi de se présenter à l'épreuve en anglais. **Tous ne justifient pas du niveau B2 attendu**, ce qui les met en difficulté lors de l'épreuve notamment sur la partie finale au cours de laquelle les interactions sont plus libres et exigent une bonne réactivité linguistique.

En revanche, cette année encore, certains candidats sont bien au-delà de ce niveau et font preuve d'une plus grande aisance dans leur exposé et dans les échanges en langue vivante.

Un certain nombre de candidats n'utilisent pas les 10mn du temps imparti pour la partie « Présentation » et semblent attendre des questions du jury au bout de quelques minutes.

Le Jury a apprécié les présentations structurées, avec une répartition équilibrée entre la présentation du candidat et la présentation des documents en veillant à préciser leurs potentialités linguistiques et culturelles.

Les arguments expliquant ce qui a conduit à opter pour la langue vivante choisie et à se présenter à l'épreuve ont été les bienvenus. Le « non verbal » (posture, attitude, dynamisme) est un élément important de la

prestation, les candidats motivés et ouverts qui savent établir le contact -y compris visuel- suscitent naturellement l'intérêt du jury. Les présentations des candidats ayant su apporter des exemples issus de leur expérience personnelle ont été appréciées.

Points de vigilance par langue vivante

Allemand : Le jury a constaté des erreurs de prononciation ou d'accentuation ainsi que des confusions lexicales (*Gedicht* vs *Geschichte*) et des barbarismes. Le prétérit a parfois posé problème. Il faut veiller à avoir le vocabulaire approprié, il n'est pas non plus acceptable de créer des verbes en y ajoutant *-ieren* à la fin.

Anglais : Le jury invite les candidats à la vigilance -notamment- sur le son *-th*, le *h* aspiré, l'emploi des articles. Il est aussi observé certaines confusions lexicales (*learn/teach, during/for...*), des confusions entre les prépositions (*in/to*), dans l'emploi des pronoms personnels, et déploré quelques barbarismes.

Espagnol : Le jury invite les candidats à travailler la morphologie verbale car elle n'est pas assez sûre, l'emploi du subjonctif, les temps du passé en particulier ont posé problème. Un autre élément récurrent concerne le non-respect des règles d'accord en genre et en nombre.

Italien : le jury a apprécié la maîtrise de la langue dont ont fait preuve les candidats. Il recommande toutefois, notamment aux candidats ayant appris la langue 'sur le terrain' de consolider la maîtrise de la grammaire et de la syntaxe.

En italien comme en espagnol, certains candidats tombent dans le piège d'une langue calquée sur le français.

Recommandations

Les candidats doivent impérativement s'assurer de leur niveau de maîtrise de la langue vivante avant l'épreuve ; le jury leur recommande de **consulter les descripteurs du niveau B2 dans le CECRL**. Une révision des structures grammaticales de base est fortement recommandée. Ecouter régulièrement la langue choisie et renforcer les temps d'écoute quelques semaines avant l'épreuve orale afin de bien se réappropriier les sonorités est tout aussi recommandé.

Il n'est pas demandé de maîtriser le lexique technique de la didactique et de la pédagogie dans la langue choisie, cependant, il est utile d'employer un lexique adapté et précis pour la description de la séance et de connaître quelques termes didactiques courants dans la langue ciblée tels que : *séance, séquence, compétences, objectifs, évaluation*, etc. Il convient alors de s'entraîner à prononcer correctement ces termes courants du champ lexical de la didactique et de la pédagogie qui ont de fortes chances d'être mobilisés.

Il est vivement conseillé de s'entraîner pour que la présentation personnelle (1^{ère} partie) respecte les 10 minutes imparties, de façon à structurer son propos. Il ne faut pas hésiter à prendre le temps de présenter son parcours personnel en dégageant les éléments pertinents (voyages, séjours à l'étranger). En revanche, le jury conseille d'éviter de mentionner des éléments trop personnels ou familiaux qui n'ont pas de lien avec la pratique de la langue vivante et son enseignement.

Il est attendu des candidats qu'ils soient en mesure de présenter les supports pédagogiques, de faire des liens entre les différents documents, ainsi que de mettre en évidence la cohérence entre les objectifs et les compétences travaillées par les élèves, l'articulation entre les éléments linguistiques et l'approche culturelle. Pendant la préparation, il est conseillé de rechercher les termes nécessaires à la description des documents : « *comptine* », « *devinette* » par exemple, en n'oubliant pas d'en vérifier la prononciation.

Pendant l'épreuve, les candidats penseront à adapter leur débit de parole et veilleront à soigner leur diction et à respecter les aspects phonologiques (prononciation, intonation, accentuation) de la langue. Il est attendu qu'ils parviennent à se détacher de leurs notes et qu'ils regardent le jury. La posture, le dynamisme, les qualités de communication sont évidemment essentielles.

Enfin, la 1^{ère} partie se doit d'être personnelle, et non la récitation d'une présentation trop « formatée ». Le jury déplore que des candidats se soient présentés de manière identique, avec les mêmes mots, les mêmes arguments et le même développement.

Didactique de l'enseignement de la LVE

Remarques générales du jury

Dans l'ensemble, cette partie est réalisée avec sérieux par les candidats. Le temps est en général mieux géré. Si certains candidats ont étudié de manière approfondie les programmes, d'autres en montrent une connaissance superficielle voire insuffisante (méconnaissance ou ignorance des guides spécifiques). Cependant, de nombreux candidats sont conscients que l'oral, la répétition et le jeu sont au cœur de l'apprentissage d'une langue vivante et ont imaginé des activités en accord avec ces principes. Ils parviennent, dans l'ensemble, à proposer et à présenter une séquence cohérente, adaptée au 1^{er} degré et aux enjeux d'apprentissage comme aux démarches d'enseignement. Ils ont pour la plupart une bonne notion de la démarche actionnelle et du déroulement d'une séance en langue vivante.

Les écarts entre les candidats se jouent en partie sur la maîtrise de l'élaboration de la séquence pédagogique adossée au corpus des documents proposés. Souvent les étapes d'apprentissages relèvent du catalogue d'activités et ne mettent pas assez en avant la progressivité des apprentissages et des compétences travaillées par les élèves à chaque étape. Plusieurs candidats se sont concentrés sur les objectifs linguistiques -souvent sur le seul vocabulaire au détriment de la construction de phrases- en occultant les objectifs culturels. La dimension phonologique est également peu présente, elle se résume trop souvent à la seule prononciation des mots.

Enfin, le Jury attire l'attention des candidats sur la nécessaire progressivité des apprentissages et la différenciation au sein des cycles. La spécificité du cycle 1 et ce que signifie « éveil aux langues » n'est pas suffisamment perçue par nombre de candidats.

Le jury a en revanche apprécié que des candidats aient su s'appropriier les documents dans toutes leurs dimensions, et parfois même s'en détacher avec une analyse pertinente des raisons qui les y ont menés.

Recommandations

L'oral est au cœur de l'enseignement de la LV au primaire ; il est souhaitable pour les candidats d'en tenir compte et de ne pas craindre de proposer des séquences où la répétition orale, le rebrassage, la création de rituels, les jeux oraux et les activités de fixation sont centrales. Rappelons qu'au cycle 2 les séances de langue vivante ne dépassent pas les 15-20 minutes par session.

Le jury recommande par ailleurs aux candidats de

- tenir compte des documents officiels et approfondir leur connaissance (programmes, CECRL, guides, référentiels)
- connaître les attendus de fin de cycle (cycles 1,2 et 3) en LVE ;
- lire et s'appuyer sur « Le guide pour l'enseignement des LVE, *Oser les langues vivantes étrangères à l'école* » ;
- faire du lien entre les documents et les programmes, le CECRL ;
- s'appuyer davantage sur les textes officiels, notamment la note de service du 25 mai 2019 : « Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle » ;
- ne pas hésiter à mettre en avant les incontournables de l'enseignement des LV avant de présenter la séquence (temps d'enseignement, séances courtes et régulières, objectifs, thématique, approche actionnelle...);
- présenter la séquence et les différentes étapes de manière structurée (nombre de séances, durée, rituels, pré-requis...);
- connaître les spécificités du cycle 1 (éveil linguistique) par rapport aux autres cycles.
- revoir les concepts didactiques de l'enseignement en langue étrangère : démarche actionnelle, objectifs, tâche finale et projet, activités langagières ;
- bien tenir compte de tous les documents, s'entraîner à les présenter de manière organisée et à les mettre en lien en prenant en compte le temps contraint de l'épreuve ;

- dans la présentation des documents du corpus, détailler les éléments proposés, en particulier ceux issus des instructions officielles, et décrire précisément les objectifs linguistiques poursuivis ;
- ne pas oublier de mentionner et d'explorer les objectifs culturels et phonologiques de la séquence ;
- être plus précis dans l'énonciation des objectifs langagiers : identifier le lexique et les structures à maîtriser en fin de projet proposé.

Exploitation du document dans une séance ou séquence pédagogique

Remarques générales du jury

Le Jury a constaté que certains candidats ont été capables, à partir des dossiers proposés, d'imaginer et de construire des séquences pédagogiques bien structurées et bien enchaînées. Toutefois, d'autres semblent ne pas avoir saisi tous les enjeux des documents proposés afin d'en anticiper les difficultés éventuelles. Il sera pour cela nécessaire de cibler avec davantage de précision les prérequis nécessaires. Nous rappelons aussi aux trop rares candidats souhaitant proposer un moment d'évaluation, que celui-ci ne doit pas mettre en difficulté les élèves et qu'il est nécessaire de le préparer correctement, en s'assurant de cibler des objectifs et des critères cohérents avec le déroulement de la séquence.

En général, les attendus des cycles 2 et 3 sont mieux connus que ceux du cycle 1

Le Jury a particulièrement apprécié la capacité de certains candidats à réfléchir d'une manière interdisciplinaire tout en faisant des hypothèses et des propositions autour des prérequis des élèves et des suites possibles de la séquence proposée.

En revanche, les candidats n'ont pas souvent développé l'apport culturel du document alors qu'il était présent, parfois explicitement ou d'autres fois sous-jacent : la langue, dans sa globalité, ne saurait se limiter à son lexique propre. En effet, les candidats se sont beaucoup concentrés sur l'étude du vocabulaire et trop peu sur l'expression de l'action ni sur la phonologie et ont envisagé beaucoup de séances pour apprendre du lexique et trop peu pour produire de l'oral avec ce lexique. Certains en revanche, ont proposé des séquences trop ambitieuses du point de vue des objectifs culturels.

Par ailleurs, l'approche actionnelle n'est pas toujours exploitée ni maîtrisée par les candidats.

Recommandations

Le jury recommande aux candidats de

- savoir prendre du recul en justifiant leurs choix par rapport aux propositions des documents ;
- ne pas hésiter à être créatif dans les propositions de mise en œuvre (s'inspirer des ressources d'accompagnement publiées sur EDUSCOL) ;
- contextualiser la séquence proposée : niveau de classe, période, prérequis nécessaires à la mise en place de la séquence d'apprentissage présentée et/ou de la séance détaillée ;
- présenter la séquence en explicitant la tâche finale puis les différents objectifs visés ;
- présenter une progressivité dans les séances et non un catalogue d'activités ;
- lister les objectifs grammaticaux, lexicaux et culturels ;
- proposer des activités en lien avec la construction des compétences en jeu dans la tâche finale ;
- proposer des activités qui permettent aux élèves de communiquer dans la langue vivante ;
- bien identifier l'activité langagière visée pour mettre en avant la progressivité des acquisitions des élèves : souvent, on passe vite d'une phase rapide de réception à un attendu de production de l'élève sans avoir assez travaillé les temps de compréhension, de mémorisation et de répétition pour s'approprier les formulations qui seront ensuite utilisées en phase d'interaction.

Echanges avec le jury (aisance dans l'échange, qualité de l'expression)

Remarques générales du jury

Une posture de dialogue a été adoptée par la majorité des candidats. Le jury a apprécié d'entendre des candidats dynamiques, motivés, capables de rebondir, de remettre en question ce qu'ils ont proposé et qui montrent une envie de comprendre et d'évoluer. Lors de l'échange, les candidats doivent en effet s'attendre à ce que le jury revienne sur leurs propositions pour approfondir certains choix ou, dans un contexte bienveillant, les remettre en cause si nécessaire et s'en saisir pour rectifier ou nuancer leurs propositions initiales. Certains ont été freinés dans leurs réponses par un manque de vocabulaire didactique en langue cible.

Recommandations

Il est important de bien préparer ce dernier temps qui se déroule en langue cible.

Sans être spécialiste de la didactique des langues, le vocabulaire basique doit être connu et utilisé, tout comme les programmes d'enseignement et les textes de référence. Le jury invite les candidats à être très vigilants sur la qualité de la syntaxe. Dans la mesure du possible, les candidats doivent éviter de demander au jury les traductions de certains mots lors de l'échange. Cela n'est pas forcément rédhibitoire mais il est préférable de montrer qu'on est capable de formuler des périphrases au lieu de rester bloqué sur un mot en particulier. Il est conseillé de prévoir quelques expressions idiomatiques pour gérer les imprévus. Il est important de bien écouter les questions posées par le jury, pour approfondir, ou apporter des précisions, de développer les réponses et de ne pas juste répondre par un seul mot. Il ne faut pas hésiter en revanche à demander au jury de répéter ou de reformuler une question, à prendre le temps de la réflexion avant de répondre à une question. Enfin, les candidats ne doivent pas hésiter non plus à revenir sur leurs propos, il est possible de changer d'avis après une remarque et d'argumenter.

Pour conclure, nous rappelons que les éventuelles remarques sont formulées par les examinateurs dans un esprit de bienveillance et d'échange et qu'il est tout à fait possible de proposer des arguments pour défendre ses propos.

Le président du jury

Dominique MALROUX